

## Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière communiquée et à l'établissement d'états financiers à des fins de diffusion externe conformément aux principes comptables généralement reconnus. En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2015 à l'aide des critères énoncés par le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission* dans la publication intitulée *Internal Control – Integrated Framework* (2013). En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2015.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., un cabinet d'experts-comptables indépendants et inscrits, a émis un rapport de vérification sans réserve quant à l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2015 et a aussi exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de 2015 de la Compagnie, tels qu'énoncés dans ses Rapports du cabinet d'experts-comptables indépendants et inscrits datés du 1<sup>er</sup> février 2016.

Le président-directeur général,

(s) *Claude Mongeau*

Le 1<sup>er</sup> février 2016

Le vice-président exécutif et chef de la direction financière,

(s) *Luc Jobin*

Le 1<sup>er</sup> février 2016

### Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») aux 31 décembre 2015 et 2014 et les états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2015. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous croyons que nos vérifications constituent une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Compagnie aux 31 décembre 2015 et 2014 ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2015, selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

De plus, conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis), nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2015, en nous fondant sur les critères que le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission* a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework* (2013). Dans notre rapport daté du 1<sup>er</sup> février 2016, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

(s) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.\*

Montréal (Canada)

Le 1<sup>er</sup> février 2016

\* FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A106087

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.

KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

### Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») au 31 décembre 2015, selon les critères que le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission* a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework* (2013). La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que de l'appréciation, incluse dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière, en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants. Dans le cadre de notre vérification, nous avons, entre autres choses, acquis une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, apprécié le risque qu'il existe une faiblesse importante et procédé à des tests et à une évaluation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne en tenant compte du risque établi. Notre vérification a également comporté la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous croyons que notre vérification constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. « Contrôle interne à l'égard de l'information financière » s'entend des politiques et procédures qui 1) visent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Compagnie; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées de manière à permettre d'établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Compagnie ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du Conseil d'administration de la Compagnie; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Compagnie pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. De plus, toute projection des résultats de quelque évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du degré de conformité aux politiques ou procédures.

À notre avis, la Compagnie a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2015 selon les critères que le COSO a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework* (2013).

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis), les bilans consolidés de la Compagnie aux 31 décembre 2015 et 2014 et les états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2015. Dans notre rapport daté du 1<sup>er</sup> février 2016, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

(s) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.\*

Montréal (Canada)

Le 1<sup>er</sup> février 2016

\*FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A106087

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.

KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

## États consolidés des résultats

<i>En millions, sauf les données relatives au bénéfice par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2015	2014	2013
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>12 611 \$</b>	<b>12 134 \$</b>	<b>10 575 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Main-d'œuvre et avantages sociaux		2 406	2 319	2 182
Services acquis et matières		1 729	1 598	1 351
Carburant		1 285	1 846	1 619
Amortissement		1 158	1 050	980
Location de matériel		373	329	275
Risques divers et autres		394	368	295
<i>Total – Charges d'exploitation</i>		<b>7 345</b>	<b>7 510</b>	<b>6 702</b>
<i>Bénéfice d'exploitation</i>		<b>5 266</b>	<b>4 624</b>	<b>3 873</b>
Intérêts débiteurs		(439)	(371)	(357)
Autres produits (Note 3)		47	107	73
<i>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</i>		<b>4 874</b>	<b>4 360</b>	<b>3 589</b>
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 4)		(1 336)	(1 193)	(977)
<b>Bénéfice net</b>		<b>3 538 \$</b>	<b>3 167 \$</b>	<b>2 612 \$</b>
<b>Bénéfice par action (Note 5)</b>				
De base		4,42 \$	3,86 \$	3,10 \$
Dilué		4,39 \$	3,85 \$	3,09 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions (Note 5)</b>				
En circulation		800,7	819,9	843,1
Dilué		805,1	823,5	846,1

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés du bénéfice global

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2015	2014	2013
Bénéfice net		3 538 \$	3 167 \$	2 612 \$
<b>Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 15)</b>				
Gain net sur la conversion des devises		249	75	46
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 12)		306	(995)	1 775
Amortissement du gain relatif aux accords de taux futurs		-	(1)	-
<i>Autre bénéfice (perte) global(e) avant impôts sur les bénéfices</i>		<b>555</b>	<b>(921)</b>	<b>1 821</b>
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices		105	344	(414)
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>		<b>660</b>	<b>(577)</b>	<b>1 407</b>
<b>Bénéfice global</b>		<b>4 198 \$</b>	<b>2 590 \$</b>	<b>4 019 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

En millions

31 décembre 2015 2014

**Actif****Actif à court terme**

Trésorerie et équivalents	153 \$	52 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (Note 10)	523	463
Débiteurs (Note 6)	878	928
Matières et fournitures	355	335
Autres	244	215
<b>Total – Actif à court terme</b>	<b>2 153</b>	<b>1 993</b>
Immobilisations (Note 7)	32 624	28 514
Actif relatif aux régimes de retraite (Note 12)	1 305	882
Actif incorporel et autres actifs (Note 8)	320	298
<b>Total – Actif</b>	<b>36 402 \$</b>	<b>31 687 \$</b>

**Passif et avoir des actionnaires****Passif à court terme**

Créditeurs et autres (Note 9)	1 556 \$	1 657 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (Note 10)	1 442	544
<b>Total – Passif à court terme</b>	<b>2 998</b>	<b>2 201</b>
Impôts reportés (Note 4)	8 105	6 834
Autres passifs et crédits reportés (Note 11)	644	704
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 12)	720	650
Dette à long terme (Note 10)	8 985	7 828
<b>Avoir des actionnaires</b>		
Actions ordinaires (Note 13)	3 705	3 718
Actions ordinaires dans des Fiducies d'actions (Note 13)	(100)	-
Surplus d'apport (Note 13)	475	439
Autre perte globale cumulée (Note 15)	(1 767)	(2 427)
Bénéfices non répartis	12 637	11 740
<b>Total – Avoir des actionnaires</b>	<b>14 950</b>	<b>13 470</b>
<b>Total – Passif et avoir des actionnaires</b>	<b>36 402 \$</b>	<b>31 687 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration :

Robert Pace  
AdministrateurClaude Mongeau  
Administrateur

## États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires détenues dans des		Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions	Actions ordinaires	Fiducies d'actions				
<i>Solde au 31 décembre 2012</i>	856,8	-	3 892 \$	- \$	216 \$	(3 257) \$	10 167 \$	11 018 \$
Bénéfice net							2 612	2 612
Rémunération à base d'actions	1,4		36		4			40
Programme de rachat d'actions (Note 13)	(27,6)		(133)				(1 267)	(1 400)
Autre bénéfice global (Note 15)						1 407		1 407
Dividendes (0,86 \$ par action)							(724)	(724)
<i>Solde au 31 décembre 2013</i>	830,6	-	3 795	-	220	(1 850)	10 788	12 953
Bénéfice net							3 167	3 167
Rémunération à base d'actions	1,2		31		10			41
Modification des octrois de rémunération à base d'actions (Note 13)					209			209
Programme de rachat d'actions (Note 13)	(22,4)		(108)				(1 397)	(1 505)
Autre perte globale (Note 15)						(577)		(577)
Dividendes (1,00 \$ par action)							(818)	(818)
<i>Solde au 31 décembre 2014</i>	809,4	-	3 718	-	439	(2 427)	11 740	13 470
Bénéfice net							3 538	3 538
Rémunération à base d'actions	2,5		95		36		(3)	128
Programme de rachat d'actions (Note 13)	(23,3)		(108)				(1 642)	(1 750)
Achat d'actions par les Fiducies d'actions (Note 13)	(1,4)	1,4		(100)				(100)
Autre bénéfice global (Note 15)						660		660
Dividendes (1,25 \$ par action)							(996)	(996)
<b><i>Solde au 31 décembre 2015</i></b>	<b>787,2</b>	<b>1,4</b>	<b>3 705 \$</b>	<b>(100) \$</b>	<b>475 \$</b>	<b>(1 767) \$</b>	<b>12 637 \$</b>	<b>14 950 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés des flux de trésorerie

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>		
	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net	<b>3 538 \$</b>	<b>3 167 \$</b>	<b>2 612 \$</b>
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :			
Amortissement	<b>1 158</b>	<b>1 050</b>	<b>980</b>
Impôts reportés (Note 4)	<b>600</b>	<b>416</b>	<b>331</b>
Gain sur la cession d'immobilisations (Note 3)	<b>-</b>	<b>(80)</b>	<b>(69)</b>
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :			
Débiteurs	<b>188</b>	<b>(59)</b>	<b>32</b>
Matières et fournitures	<b>4</b>	<b>(51)</b>	<b>(38)</b>
Créditeurs et autres	<b>(282)</b>	<b>-</b>	<b>(245)</b>
Autres actifs à court terme	<b>46</b>	<b>5</b>	<b>13</b>
Régimes de retraite et autres, nets	<b>(112)</b>	<b>(67)</b>	<b>(68)</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>5 140</b>	<b>4 381</b>	<b>3 548</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations	<b>(2 706)</b>	<b>(2 297)</b>	<b>(1 973)</b>
Cession d'immobilisations (Note 3)	<b>-</b>	<b>173</b>	<b>52</b>
Variation des liquidités et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions	<b>(60)</b>	<b>(15)</b>	<b>73</b>
Autres, nets	<b>(61)</b>	<b>(37)</b>	<b>(4)</b>
<b>Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement</b>	<b>(2 827)</b>	<b>(2 176)</b>	<b>(1 852)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Émission de dette (Note 10)	<b>841</b>	<b>1 022</b>	<b>1 582</b>
Remboursement de dette (Note 10)	<b>(752)</b>	<b>(822)</b>	<b>(1 413)</b>
Émission nette (remboursement net) de papier commercial (Note 10)	<b>451</b>	<b>(277)</b>	<b>268</b>
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions, d'avantages fiscaux excédentaires et autres (Note 14)	<b>75</b>	<b>30</b>	<b>31</b>
Rachat d'actions ordinaires (Note 13)	<b>(1 742)</b>	<b>(1 505)</b>	<b>(1 400)</b>
Achat d'actions ordinaires par les Fiducies d'actions (Note 13)	<b>(100)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dividendes versés	<b>(996)</b>	<b>(818)</b>	<b>(724)</b>
<b>Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement</b>	<b>(2 223)</b>	<b>(2 370)</b>	<b>(1 656)</b>
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents libellés en dollars US	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>19</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents</b>	<b>101</b>	<b>(162)</b>	<b>59</b>
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	<b>52</b>	<b>214</b>	<b>155</b>
<b>Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice</b>	<b>153 \$</b>	<b>52 \$</b>	<b>214 \$</b>
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie</b>			
Encaissements nets provenant de clients et autres	<b>12 714 \$</b>	<b>12 029 \$</b>	<b>10 640 \$</b>
Paiements nets aux titres suivants :			
Services aux employés, fournisseurs et autres charges	<b>(6 232)</b>	<b>(6 333)</b>	<b>(5 558)</b>
Intérêts	<b>(432)</b>	<b>(409)</b>	<b>(344)</b>
Blessures corporelles et autres réclamations (Note 16)	<b>(59)</b>	<b>(57)</b>	<b>(61)</b>
Régimes de retraite (Note 12)	<b>(126)</b>	<b>(127)</b>	<b>(239)</b>
Impôts sur les bénéfices (Note 4)	<b>(725)</b>	<b>(722)</b>	<b>(890)</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>5 140 \$</b>	<b>4 381 \$</b>	<b>3 548 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

1	Énoncé des conventions comptables importantes	9
2	Recommandations comptables récentes	14
3	Autres produits	15
4	Impôts sur les bénéfices	16
5	Bénéfice par action	18
6	Débiteurs	19
7	Immobilisations	19
8	Actif incorporel et autres actifs	20
9	Créditeurs et autres	20
10	Dettes à long terme	21
11	Autres passifs et crédits reportés	23
12	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	24
13	Capital-actions	33
14	Régimes de rémunération à base d'actions	35
15	Autre perte globale cumulée	41
16	Engagements et éventualités d'importance	43
17	Instruments financiers	48
18	Information sectorielle	49
19	Événement subséquent	50

---

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive, collectivement le « CN » ou la « Compagnie », œuvrent dans le secteur du transport ferroviaire et du transport connexe. Couvrant le Canada et le centre des États-Unis, de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'au golfe du Mexique, le réseau du CN dessert les ports de Vancouver, Prince Rupert (Colombie-Britannique), Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans, et Mobile (Alabama), ainsi que les grandes régions métropolitaines de Toronto, Buffalo, Chicago, Detroit, Duluth-Superior (Minnesota et Wisconsin), Green Bay (Wisconsin), Minneapolis-St. Paul, Memphis, et Jackson (Mississippi). Le CN a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Les produits marchandises de la Compagnie sont tirés du transport d'un éventail diversifié et équilibré de marchandises, y compris les produits pétroliers et chimiques, les produits céréaliers et les engrais, le charbon, les métaux et les minéraux, les produits forestiers, l'intermodal et les véhicules automobiles.

### 1 – Énoncé des conventions comptables importantes

#### Mode de présentation

Ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars CA, à moins d'indication contraire, et ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (PCGR aux États-Unis), tels qu'ils sont codifiés dans la *Financial Accounting Standards Board (FASB) Accounting Standards Codification (ASC)*.

#### Périmètre de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de toutes les filiales et entités à détenteurs de droits variables pour lesquelles la Compagnie est le bénéficiaire principal. La Compagnie est le bénéficiaire principal des fiducies des régimes d'avantages sociaux du personnel (les « Fiducies d'actions »), puisqu'elle finance les Fiducies d'actions. Les placements sur lesquels la Compagnie exerce une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et tous les autres placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

#### Utilisation des estimations

L'établissement des états financiers selon les PCGR aux États-Unis exige de la part de la direction certaines estimations et hypothèses qui influent sur les produits, les charges, les actifs et les passifs présentés ainsi que sur l'information à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers. La direction révisé ses estimations de façon continue, y compris les estimations relatives aux impôts sur les bénéfices, à l'amortissement, aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, aux blessures corporelles et autres réclamations, ainsi qu'aux questions environnementales, en fonction de l'information disponible. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation provenant du transport de marchandises sont constatés pour les services exécutés par la Compagnie selon la méthode de l'avancement des travaux, en fonction de la durée du déplacement entre le point de départ et celui d'arrivée. La répartition des produits d'exploitation entre les périodes de déclaration est basée sur la durée relative du déplacement à chaque période, et les charges sont comptabilisées au moment où elles sont engagées. Les produits d'exploitation provenant de services de transport non ferroviaire sont constatés au fur et à mesure de la prestation du service ou lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites. Les produits d'exploitation sont présentés déduction faite des taxes perçues des clients et remises aux gouvernements.

#### Impôts sur les bénéfices

La Compagnie utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts reportés pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, tout changement survenu dans le montant net des impôts sur les bénéfices reportés débiteurs ou créditeurs est inclus dans le calcul du poste Bénéfice net ou du poste Autre bénéfice (perte) global(e). Les impôts sur les bénéfices reportés débiteurs et créditeurs sont déterminés en fonction des taux d'impôts sur les bénéfices adoptés qu'on s'attend à appliquer au bénéfice imposable au cours des exercices durant lesquels on prévoit recouvrer ou régler les écarts temporaires.

#### Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour chaque période. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation exclut les actions détenues dans les Fiducies d'actions et inclut les octrois de rémunération à base d'actions réglée en titres de capitaux propres entièrement acquis à l'exclusion des options d'achat d'actions. Le bénéfice dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution selon la méthode du rachat d'actions. Le calcul du bénéfice dilué par action tient compte des octrois hypothétiques de rémunération à base d'actions non acquises.

### Change étranger

Toutes les filiales de la Compagnie aux États-Unis utilisent le dollar US comme monnaie fonctionnelle. Conséquemment, les actifs et passifs des filiales aux États-Unis sont convertis en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tous les rajustements résultant de la conversion des activités d'exploitation des établissements à l'étranger sont inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e).

La Compagnie désigne la dette à long terme de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les filiales aux États-Unis. Conséquemment, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette à long terme libellée en dollars US, depuis les dates de désignation, sont également inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e).

### Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et sont présentés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

### Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions

En vertu de ses ententes de lettres de crédit bilatérales conclues avec différentes banques, la Compagnie peut fournir des garanties, sous forme de liquidités et d'équivalents de trésorerie, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises. Les liquidités et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions font l'objet d'une présentation distincte au bilan et comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et sont présentés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

### Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût, déduction faite des rajustements de la facturation et de la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie selon la possibilité de recouvrement et tient compte des antécédents ainsi que des tendances ou incertitudes connues relativement à la possibilité de recouvrement. Les débiteurs considérés comme irrécouvrables sont radiés au moyen de la provision pour créances douteuses. Les recouvrements subséquents de montants auparavant radiés sont crédités aux créances douteuses dans le poste Risques divers et autres à l'État consolidé des résultats.

### Matières et fournitures

Les matières et fournitures, qui sont principalement constituées de rails, de traverses et d'autres articles liés à la construction et à l'entretien des immobilisations et du matériel, ainsi que le carburant diesel, sont évaluées au coût moyen pondéré.

### Immobilisations

#### *Convention comptable relative à la capitalisation des coûts*

Les activités ferroviaires de la Compagnie sont hautement capitalistiques. Les immobilisations de la Compagnie consistent principalement en des actifs homogènes ou constitués en réseau comme des rails, des traverses, du ballast et d'autres structures, qui forment les immobilisations des catégories Voie et chemin de roulement et Matériel roulant de la Compagnie. Les dépenses en immobilisations de la Compagnie servent au remplacement des actifs existants et à l'achat ou à la construction de nouveaux actifs dans le but d'améliorer son exploitation ou d'offrir de nouveaux services à ses clients. Une part importante des dépenses en immobilisations de la Compagnie est affectée à des actifs construits à l'interne, y compris le remplacement d'actifs existants de voie et de chemin de roulement et l'expansion du réseau ferroviaire, ainsi qu'à des révisions et remises à neuf importantes de matériel roulant.

Les dépenses sont généralement capitalisées si elles prolongent la durée de vie utile de l'actif ou procurent des avantages futurs comme l'accroissement de la capacité de production de revenus, de la fonctionnalité ou de la capacité de production ou de service. La Compagnie a un processus permettant de déterminer si ses programmes d'immobilisations peuvent être capitalisés. Dans le cas de la voie et du chemin de roulement, la Compagnie met en œuvre des programmes d'immobilisations de base afin de remplacer ou de moderniser les actifs de l'infrastructure ferroviaire, qui sont capitalisés s'ils répondent aux critères de capitalisation.

De plus, dans le cas de la voie et du chemin de roulement, les dépenses en immobilisations qui correspondent à un niveau minimal d'activité, tel que défini par la Compagnie, sont également capitalisées comme suit :

- *nivellement* : pose de plates-formes, de murs de soutènement et de dispositifs de drainage;
- *rail et matériel de voie connexe* : pose de rails d'au moins 39 pieds en continu;
- *traverses* : pose d'au moins cinq traverses par 39 pieds; et
- *ballast* : pose de 171 verges cubes de ballast par mille de voie.

En ce qui a trait aux actifs acquis, la Compagnie capitalise tous les coûts nécessaires à la préparation des actifs pour l'usage auquel ils sont destinés. Sont capitalisés avec les actifs construits à l'interne, notamment, les dépenses liées aux coûts directs des matières, de la main-d'œuvre et des services contractuels, ainsi que d'autres coûts répartis qui ne sont pas imputés directement à des projets d'immobilisations. Ces coûts répartis comprennent, mais sans s'y limiter, les avantages sociaux, les petits outils et fournitures, l'entretien du matériel utilisé dans le cadre de projets et la supervision de projets. Au besoin, la Compagnie examine et rajuste la répartition pour tenir compte des coûts réels engagés chaque année.

Pour les rails, la Compagnie capitalise les coûts de meulage des rails, opération qui consiste à restaurer et à améliorer le profil des rails ainsi qu'à éliminer les irrégularités des rails usagés afin de prolonger la durée de vie utile. La durée de vie utile des rails augmente légèrement avec chaque meulage et, par conséquent, les coûts engagés sont capitalisés puisque cette opération prolonge la durée de vie utile des rails au-delà de celle correspondant à leur état initial ou actuel, des tonnes brutes additionnelles pouvant être transportées sur les rails pendant le reste de leur vie utile.

En ce qui a trait aux actifs constitués de ballast, la Compagnie effectue également des travaux de dégarnissage de banquettes de ballast, qui consistent à enlever une partie ou la totalité du ballast qui s'est détérioré au cours de sa durée de vie utile et à le remplacer par du nouveau ballast. La pose de ballast dans le cadre d'un projet de dégarnissage d'une banquette de ballast est considérée comme l'ajout d'un nouvel actif et non pas comme la réparation ou l'entretien d'un actif existant. Par conséquent, la Compagnie capitalise les dépenses liées au dégarnissage de banquettes de ballast, puisqu'il s'agit de la désaffectation d'un actif existant et de son remplacement par un nouvel actif. Selon la méthode de comptabilité par classes homogènes d'immobilisations, le ballast détérioré est désaffecté à son coût moyen calculé en fonction de la quantité de nouveau ballast ajouté.

Les coûts liés à la déconstruction et à l'enlèvement des actifs remplacés, appelés aux présentes coûts de démantèlement, se distinguent des coûts des actifs construits à l'interne selon la nature de l'activité connexe. Dans le cas des immobilisations de la catégorie Voie et chemin de roulement, les membres du personnel effectuent en même temps les travaux de démantèlement et de pose des nouveaux actifs de voie et de chemin de roulement, et par conséquent, la Compagnie effectue une estimation des coûts de main-d'œuvre et des autres coûts liés au démantèlement. La Compagnie détermine les coûts de démantèlement en se fondant sur une analyse des processus de pose de la voie et du chemin de roulement.

Les dépenses afférentes aux immobilisations de la Compagnie qui ne correspondent pas aux critères de capitalisation de la Compagnie sont passées en charges au titre de travaux de réparation et d'entretien normaux. Dans le cas des immobilisations de la catégorie Voie et chemin de roulement, ces dépenses incluent, mais sans s'y limiter, le remplacement ponctuel de traverses et de rails, le remplacement de rails rompus, les inspections visuelles pour la détection de défauts de rails et la correction des défauts de voie mineurs, ainsi que d'autres travaux généraux d'entretien d'infrastructure de la voie.

### **Convention comptable relative à l'amortissement**

Les immobilisations ferroviaires sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé qui comprend la réduction de valeur des actifs dépréciés. Le coût des immobilisations, y compris celles acquises en vertu de contrats de location-acquisition, déduction faite de la réduction de valeur des actifs dépréciés, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée estimative de leur vie utile, qui est mesurée en années, à l'exception de celle des rails qui est mesurée en millions de tonnes-milles brutes. La Compagnie utilise la méthode d'amortissement par classes homogènes selon laquelle un taux combiné d'amortissement unique est appliqué à l'investissement brut dans une catégorie d'actifs similaires, en dépit de petites différences au niveau de la durée de vie utile ou la valeur de récupération des unités d'immobilisation individuelles au sein d'une même catégorie d'actifs. La Compagnie utilise approximativement 40 différentes catégories d'actifs amortissables.

Pour tous les actifs amortissables, le taux d'amortissement est fondé sur la durée estimative de la vie utile des actifs. La détermination de la vraisemblance de la durée de vie utile estimative des immobilisations exige du jugement et repose sur l'information alors disponible, y compris des études périodiques sur l'amortissement réalisées par la Compagnie. Les immobilisations de la Compagnie aux États-Unis sont soumises à des études approfondies sur l'amortissement, conformément aux exigences du *Surface Transportation Board* (STB), et sont réalisées par des experts externes. Les études sur l'amortissement à l'égard des immobilisations canadiennes ne sont pas exigées en vertu de la réglementation, sont réalisées à l'interne, sur une base périodique, et visent des catégories d'actif particulières. Les changements de durée de vie utile des actifs et des taux combinés d'amortissement connexes sont appliqués de façon prospective.

La durée de vie utile des rails est fondée sur l'utilisation future prévue des rails dans leur état existant, laquelle est déterminée au moyen de recherche et d'essais effectués dans le secteur ferroviaire (selon les caractéristiques des rails, notamment le poids, la courbure et la composition métallurgique), déduction faite de l'utilisation des rails à ce jour. Le taux combiné d'amortissement annuel des rails est déterminé en divisant le nombre estimatif annuel de tonnes brutes transportées sur les rails par la durée estimative de vie utile des rails, mesurée en millions de tonnes-milles brutes. La Compagnie amortit le coût du meulage des rails sur le reste de la vie utile des rails, ce qui inclut le prolongement de la durée de vie utile attribuable au meulage des rails.

### Actif incorporel

L'actif incorporel est principalement constitué des contrats et des relations avec les clients pris en charge dans le cadre d'acquisitions antérieures. Cet actif est amorti selon la méthode linéaire sur une durée de 40 à 50 ans.

La Compagnie examine la valeur comptable des actifs incorporels détenus et utilisés lorsqu'il apparaît, au vu des circonstances ou de l'évolution de la situation, qu'il se pourrait qu'on ne puisse récupérer cette valeur comptable sur la base des flux monétaires futurs non actualisés. Au terme de cet examen, les actifs identifiés comme ayant perdu de leur valeur sont inscrits au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur.

### Programme de titrisation des débiteurs

Selon la structure de son programme de titrisation des débiteurs, la Compagnie comptabilise le produit reçu comme des emprunts avec nantissement.

### Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite est déterminé selon des méthodes actuarielles. Le coût net des prestations est constaté dans les résultats et inclut :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par le personnel au cours de l'exercice;
- les intérêts débiteurs sur les obligations découlant des régimes de retraite;
- le rendement à long terme prévu de l'actif des caisses de retraite;
- l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés et des modifications sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite; et
- l'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % du solde, au début de l'exercice, des obligations projetées au titre des prestations ou de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite.

La capitalisation des régimes s'effectue par des cotisations fixées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations projetées.

### Avantages complémentaires de retraite

La Compagnie provisionne les coûts des avantages complémentaires de retraite, autre que les régimes de retraite, selon des méthodes actuarielles. Ces avantages, qui sont financés à mesure de leur exigibilité, englobent les programmes d'assurance-vie, les prestations au titre des soins de santé et, pour un groupe fermé d'employés, les facilités de transport gratuit par train.

La Compagnie amortit les gains et les pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant au régime.

### Rémunération à base d'actions

En ce qui concerne les octrois réglés en titres de capitaux propres, la charge liée à la rémunération à base d'actions est constatée sur la durée de service exigée en fonction de la juste valeur des octrois à la date de l'octroi. La juste valeur des octrois d'unités d'actions liées au rendement (UALR) est fonction du type d'octroi d'UALR. La juste valeur des octrois d'UALR-RCI est établie au moyen d'un modèle d'évaluation en treillis et celle des octrois d'UALR-RTA est déterminée à l'aide du modèle de simulation de Monte Carlo. La juste valeur des octrois d'unités d'actions différées (UAD) est établie selon le cours des actions à la date de l'octroi. La juste valeur des octrois d'options d'achat d'actions est calculée au moyen du modèle Black-Scholes de fixation des prix de l'option. Pour les octrois donnant lieu à un règlement en espèces, la charge liée à la rémunération à base d'actions est constatée sur la durée de service exigée en fonction de la juste valeur des octrois à la fin de chaque période.

### Blessures corporelles et autres réclamations

Au Canada, la Compagnie comptabilise les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel selon des estimations actuarielles actualisées du coût ultime découlant de telles blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers.

Aux États-Unis, la Compagnie enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, les dommages aux biens et les maladies professionnelles, établie sur la base d'estimations actuarielles non actualisées de leurs coûts définitifs.

Pour tout autre litige au Canada et aux États-Unis, la Compagnie maintient des provisions et les révisé régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

### Dépenses environnementales

Les dépenses environnementales liées aux activités courantes, ou découlant d'une situation existante causée par des activités antérieures, sont passées en charges, sauf si elles sont susceptibles d'apporter une contribution aux activités courantes ou futures. Un passif à l'égard de l'environnement est comptabilisé lorsque des évaluations environnementales sont effectuées, lorsque des mesures correctives sont probables et lorsque les coûts peuvent raisonnablement être estimés, en fonction d'un plan d'action précis pour ce qui est de la technologie à employer et de l'ampleur des travaux nécessaires. La Compagnie enregistre une provision pour la quote-part qui lui est assignable dans le passif en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les recouvrements de frais de mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

### Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise à l'occasion des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées au poste Bénéfice net ou au poste Autre bénéfice (perte) global(e) selon la nature et l'efficacité de l'opération de couverture. Les produits et les charges se rapportant aux instruments financiers dérivés couverts sont comptabilisés dans la même catégorie que ceux générés par l'actif ou le passif sous-jacent.

### 2 – Recommandations comptables récentes

Durant l'exercice considéré, la Compagnie a adopté les récentes mises à jour *Accounting Standards Updates* (ASU) ci-dessous qui ont été publiées par le FASB.

Norme	Description	Incidence
<b>ASU 2015-17 Income Taxes, Balance Sheet Classification of Deferred Taxes</b>	Cette norme simplifie la présentation des impôts reportés en exigeant que les impôts reportés créditeurs et débiteurs soit classés comme des éléments à long terme dans le bilan, ce qui évite d'avoir à les séparer en montants à court terme et en montants à long terme.	La Compagnie a adopté cette norme rétroactivement durant le quatrième trimestre de 2015. Les impôts reportés débiteurs à court terme ont été reclassés à long terme en diminution des impôts reportés créditeurs à long terme correspondants pour des montants de 58 M\$ et de 68 M\$ aux 31 décembre 2015 et 2014, respectivement.
<b>ASU 2015-03 Interest – Imputation of Interest</b>	Cette norme simplifie la présentation des coûts liés à l'émission de titres de créance en exigeant que ces coûts soient présentés dans le bilan comme une déduction sur la valeur comptable de la dette.	La Compagnie a adopté cette norme rétroactivement durant le quatrième trimestre de 2015. Les coûts liés à l'émission de titres de créance ont été reclassés de l'actif à la dette à long terme pour des montants de 42 M\$ et de 37 M\$ aux 31 décembre 2015 et 2014, respectivement.

Les récentes mises à jour ASU ci-dessous, qui ont été publiées par le FASB, ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 31 décembre 2015 et n'ont pas été adoptées par la Compagnie.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur <sup>1)</sup>
<b>ASU 2016-01 Financial Instruments – Overall</b>	Cette mise à jour traite de certains aspects de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des instruments financiers et des informations à fournir à leur sujet. En vertu des modifications, les placements en titres de capitaux propres (sauf ceux qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation ou ceux qui entraînent la consolidation de l'entité détenue) doivent être évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du bénéfice net. L'application de la nouvelle norme peut se faire au moyen d'un rajustement cumulatif du bilan au début de l'année de l'adoption.	La Compagnie évalue l'effet possible de cette norme ASU sur ses états financiers consolidés. Elle ne s'attend toutefois pas à ce qu'elle ait des répercussions importantes.	Le 15 décembre 2017.
<b>ASU 2014-09 Revenue from Contracts with Customers</b>	Cette mise à jour définit les informations à fournir concernant la nature, le montant, l'échéance et l'incertitude liés aux produits et aux flux de trésorerie découlant de contrats que l'entité détient avec ses clients. Selon le principe de base de la nouvelle norme, une entité doit comptabiliser ses produits afin de décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. La nouvelle norme permet le recours à la méthode de transition soit rétrospective, soit à effet cumulatif.	La Compagnie évalue l'effet possible de cette norme ASU sur ses états financiers consolidés. Elle ne s'attend toutefois pas à ce qu'elle ait des répercussions importantes.	Le 15 décembre 2017. L'adoption anticipée est permise.

<sup>1)</sup> Cette norme s'applique aux périodes annuelles et intermédiaires débutant après la date indiquée.

## 3 – Autres produits

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Gain sur la cession d'immobilisations <sup>1)</sup>		- \$	99 \$	64 \$
Gain sur la cession de terrains		52	21	19
Autres <sup>2)</sup>		(5)	(13)	(10)
<b>Total – Autres produits</b>		<b>47 \$</b>	<b>107 \$</b>	<b>73 \$</b>

1) Outre les gains sur la cession d'immobilisations indiqués aux présentes, les données de 2014 comprennent d'autres gains de 19 M\$ et les données de 2013 comprennent d'autres pertes de 5 M\$.

2) Comprend les gains et les pertes de change relativement à des contrats de change à terme et la réévaluation d'autres actifs et passifs monétaires libellés en dollars US. Voir la Note 17, Instruments financiers.

## Cession d'immobilisations

## 2014

## Guelph

Le 4 septembre 2014, la Compagnie a conclu une transaction avec Metrolinx en vue de vendre un tronçon de sa subdivision de Guelph, qui s'étend entre Georgetown et Kitchener, en Ontario, ainsi que la voie et le chemin de roulement, et certaines ententes visant les voyageurs (collectivement le « Guelph »), pour un produit en espèces de 76 M\$ avant les coûts de transaction. La Compagnie n'a pas répondu à toutes les exigences permettant de comptabiliser la transaction selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les transactions immobilières, car la Compagnie maintient toujours une implication importante dans le Guelph. La Compagnie aura transféré presque tous les risques et les avantages inhérents à la propriété du Guelph en 2018, date à laquelle le gain sur la vente devrait être constaté.

## Deux-Montagnes

Le 28 février 2014, la Compagnie a conclu une transaction avec l'Agence métropolitaine de transport en vue de vendre sa subdivision de Deux-Montagnes, qui s'étend entre Saint-Eustache et Montréal, au Québec, y compris le tunnel du Mont-Royal, ainsi que la voie et le chemin de roulement (collectivement le « Deux-Montagnes »), pour un produit en espèces de 97 M\$ avant les coûts de transaction. En vertu de l'entente, la Compagnie a obtenu le droit perpétuel de faire circuler des trains marchandises sur le Deux-Montagnes, selon le niveau d'activité en vigueur au moment de l'entente, et peut accroître ses activités d'exploitation moyennant une contrepartie additionnelle. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 80 M\$ (72 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits, selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les transactions immobilières.

## 2013

## Échange de servitudes

Le 8 juin 2013, la Compagnie a conclu une entente avec un autre chemin de fer de classe I en vue d'un échange de servitudes perpétuelles d'exploitation ferroviaire, y compris les actifs de voie et de chemin de roulement sur des voies ferrées spécifiques (collectivement l'« échange de servitudes »), sans contrepartie monétaire. La Compagnie a comptabilisé l'échange de servitudes à la juste valeur conformément à la norme FASB ASC 845, *Nonmonetary Transactions*. La transaction a donné lieu à un gain sur l'échange de servitudes de 29 M\$ (18 M\$ après impôts) qui a été inscrit au poste Autres produits.

## Lakeshore West

Le 19 mars 2013, la Compagnie a conclu une entente avec Metrolinx en vue de vendre un tronçon de sa subdivision d'Oakville à Oakville et à Burlington, en Ontario, ainsi que la voie et le chemin de roulement, et certaines ententes visant les voyageurs (collectivement le « Lakeshore West »), pour un produit en espèces de 52 M\$ avant les coûts de transaction. En vertu de l'entente, la Compagnie a obtenu le droit perpétuel de faire circuler des trains marchandises sur le Lakeshore West, selon le niveau d'activité en vigueur au moment de l'entente, et peut accroître ses activités d'exploitation moyennant une contrepartie additionnelle. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 40 M\$ (36 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits, selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les transactions immobilières.

## 4– Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif consolidé de la Compagnie diffère du taux d'imposition canadien, ou national, fédéral prévu par la loi. Le taux d'imposition effectif fluctue en raison d'éléments récurrents comme les taux d'imposition en vigueur dans les juridictions fiscales provinciales, fédérales et étatiques américaines ou les autres juridictions fiscales étrangères et de la proportion du bénéfice réalisée dans ces juridictions. Le taux d'imposition effectif fluctue aussi en raison d'éléments ponctuels, comme l'adoption de taux d'impôts et des taux d'imposition plus bas sur les dispositions d'immobilisations, susceptibles de se produire au cours d'un exercice donné.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Taux d'imposition statutaire fédéral canadien		<b>15 %</b>	15 %	15 %
Charge d'impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition statutaire fédéral canadien		<b>731 \$</b>	654 \$	538 \$
Charge (recouvrement) d'impôts attribuables aux éléments suivants :				
Impôts provincial et étranger <sup>1)</sup>		<b>550</b>	531	423
Rajustements d'impôts reportés par suite de l'adoption de taux <sup>2)</sup>		<b>42</b>	-	24
Gain sur les cessions <sup>3)</sup>		<b>(11)</b>	(19)	(9)
Autres <sup>4)</sup>		<b>24</b>	27	1
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices</b>		<b>1 336 \$</b>	1 193 \$	977 \$
<b>Versements en espèces d'impôts sur les bénéfices</b>		<b>725 \$</b>	722 \$	890 \$

1) Comprend principalement l'incidence des impôts provinciaux au Canada et les impôts fédéral et étatiques aux États-Unis.

2) Comprend la charge nette d'impôts sur les bénéfices résultant de l'adoption de taux d'impôts provinciaux sur les sociétés.

3) Se rapporte aux écarts permanents découlant des taux d'imposition plus bas au titre des gains en capital pour le gain sur la cession d'immobilisations de la Compagnie au Canada.

4) Comprend les rajustements concernant la résolution de questions relatives aux impôts sur les bénéfices d'exercices antérieurs, incluant des avantages fiscaux nets constatés et autres éléments.

Le tableau suivant présente de l'information concernant les impôts sur les bénéfices nationaux et étrangers :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices</b>				
National		<b>3 437 \$</b>	3 042 \$	2 445 \$
Étranger		<b>1 437</b>	1 318	1 144
<b>Total – Bénéfice avant impôts sur les bénéfices</b>		<b>4 874 \$</b>	4 360 \$	3 589 \$
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices exigibles</b>				
National		<b>640 \$</b>	522 \$	404 \$
Étranger		<b>96</b>	255	242
<b>Total – Charge d'impôts sur les bénéfices exigibles</b>		<b>736 \$</b>	777 \$	646 \$
<b>Charge d'impôts reportés</b>				
National		<b>328 \$</b>	271 \$	279 \$
Étranger		<b>272</b>	145	52
<b>Total – Charge d'impôts reportés</b>		<b>600 \$</b>	416 \$	331 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente les éléments importants des impôts reportés débiteurs et créditeurs :

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Impôts reportés débiteurs</b>			
Passif relatif aux régimes de retraite		147 \$	120 \$
Passif à l'égard de blessures corporelles et de réclamations en justice		64	60
Passif à l'égard de questions environnementales et autres réclamations		179	173
Passif relatif aux avantages complémentaires de retraite		82	80
Pertes de change non matérialisées		124	-
Pertes d'exploitation nettes et crédits d'impôts reportés en avant <sup>1)</sup>		26	20
<b>Total – Impôts reportés débiteurs</b>		<b>622 \$</b>	<b>453 \$</b>
<b>Impôts reportés créditeurs</b>			
Immobilisations		8 303 \$	6 946 \$
Actif relatif aux régimes de retraite		348	232
Gains de change non matérialisés <sup>2)</sup>		-	68
Autres <sup>2)</sup>		76	41
<b>Total – Impôts reportés créditeurs</b>		<b>8 727 \$</b>	<b>7 287 \$</b>
<b>Montant total net des impôts reportés créditeurs</b>		<b>8 105 \$</b>	<b>6 834 \$</b>
<b>Montant total net des impôts reportés créditeurs</b>			
National		3 074 \$	2 841 \$
Étranger		5 031	3 993
<b>Montant total net des impôts reportés créditeurs</b>		<b>8 105 \$</b>	<b>6 834 \$</b>

1) Les pertes d'exploitation nettes et les crédits d'impôts reportés en avant viendront à échéance entre 2018 et 2035.

2) Certains montants de l'exercice 2014 ont été reclassés pour respecter la présentation adoptée en 2015.

Sur une base annuelle, la Compagnie évalue la nécessité d'établir une provision pour moins-value relative à ses impôts reportés débiteurs et, si la Compagnie juge qu'il est plus probable qu'improbable que ses impôts reportés débiteurs ne seront pas matérialisés, une provision pour moins-value est inscrite. La matérialisation ultime des impôts reportés débiteurs dépend de la génération de revenus imposables futurs au cours des périodes durant lesquelles ces écarts temporaires sont déductibles. Pour faire cette évaluation, la direction tient compte des renversements prévus des impôts reportés créditeurs, de l'existence de périodes permettant de reporter en arrière ou en avant et des revenus imposables futurs projetés. Au 31 décembre 2015, pour que la totalité des impôts reportés débiteurs se matérialisent entièrement, la Compagnie devra générer des revenus imposables futurs d'environ 2,2 G\$ et, étant donné le niveau historique de ses revenus imposables et les projections de revenus imposables futurs au cours des périodes durant lesquelles les impôts reportés débiteurs seront déductibles, la direction est d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que la Compagnie réalisera les avantages liés à ces écarts déductibles. La direction a évalué l'incidence de la conjoncture économique actuelle et a conclu que cette conjoncture n'aura pas d'effets importants sur ses hypothèses de matérialisation des impôts reportés débiteurs. La Compagnie n'a pas constaté d'impôts reportés débiteurs de 234 M\$ au 31 décembre 2015 (270 M\$ au 31 décembre 2014) pour la perte de change non réalisée afférente à son investissement net dans des filiales aux États-Unis inscrite au poste Autre perte globale cumulée, car elle ne prévoit pas que cet écart temporaire se résorbe dans un avenir prévisible.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente le rapprochement des avantages fiscaux non constatés relativement aux positions fiscales nationales et étrangères de la Compagnie :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Avantages fiscaux non constatés bruts au début de l'exercice		35 \$	30 \$	36 \$
<i>Augmentations aux titres suivants :</i>				
Positions fiscales relatives à l'exercice courant		4	3	2
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs		8	3	4
<i>Diminutions aux titres suivants :</i>				
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs		-	-	(4)
Règlements		(14)	-	(8)
Expiration de la prescription applicable		(6)	(1)	-
<i>Avantages fiscaux non constatés bruts à la fin de l'exercice</i>		<b>27 \$</b>	<b>35 \$</b>	<b>30 \$</b>
Rajustements pour tenir compte de conventions fiscales et autres accords		(8)	(6)	(5)
<i>Avantages fiscaux non constatés nets à la fin de l'exercice</i>		<b>19 \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>25 \$</b>

Au 31 décembre 2015, le montant total des avantages fiscaux non constatés bruts s'est établi à 27 M\$, avant la prise en compte des conventions fiscales et autres accords intervenus entre les autorités fiscales. Au 31 décembre 2015, le montant des avantages fiscaux non constatés nets s'élevait à 19 M\$. S'ils étaient constatés, tous les avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2015 auraient une incidence sur le taux d'imposition effectif. La Compagnie estime qu'il est raisonnablement possible qu'un montant d'environ 5 M\$ des avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2015, lié à diverses questions fiscales fédérales, étatiques et provinciales, chacune étant négligeable, pourrait être constaté au cours des douze prochains mois, par suite de règlements et de l'expiration de la prescription applicable.

La Compagnie comptabilise les intérêts et pénalités courus relativement aux avantages fiscaux non constatés bruts au poste Charge d'impôts sur les bénéfices, dans l'État consolidé des résultats. La Compagnie a comptabilisé des montants d'environ 1 M\$, 1 M\$ et 2 M\$ au titre des intérêts et des pénalités courus au cours des exercices terminés les 31 décembre 2015, 2014 et 2013, respectivement. Les intérêts et pénalités courus de la Compagnie se chiffraient à environ 4 M\$ et 6 M\$ aux 31 décembre 2015 et 2014, respectivement.

Au Canada, les déclarations de revenus fédérales et provinciales produites par la Compagnie pour les exercices 2011 à 2014 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. Un examen des déclarations de revenus fédérales produites par la Compagnie pour les exercices 2011 et 2012 est en cours et devrait être complété en 2016. Aux États-Unis, les déclarations de revenus fédérales produites pour les exercices 2012 à 2014 ainsi que les déclarations de revenus étatiques produites pour les exercices 2011 à 2014 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. Des examens de certaines déclarations de revenus étatiques sont présentement effectués par des autorités fiscales étatiques. La Compagnie ne prévoit pas que les résolutions définitives de ces questions auront des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

## 5 – Bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Bénéfice net		3 538 \$	3 167 \$	2 612 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		800,7	819,9	843,1
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions		4,4	3,6	3,0
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution</i>		<b>805,1</b>	<b>823,5</b>	<b>846,1</b>
Bénéfice de base par action		4,42 \$	3,86 \$	3,10 \$
Bénéfice dilué par action		4,39 \$	3,85 \$	3,09 \$

## 6 – Débiteurs

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Transport de marchandises		<b>705 \$</b>	777 \$
Autres		<b>180</b>	160
<i>Débiteurs bruts</i>		<b>885</b>	937
Provision pour créances douteuses		<b>(7)</b>	(9)
<i>Débiteurs nets</i>		<b>878 \$</b>	928 \$

## 7 – Immobilisations

<i>En millions</i>	<b>31 décembre 2015</b>				<b>31 décembre 2014</b>		
	<b>Taux d'amortissement</b>	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Net</b>	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Net</b>
<b>Immobilisations y compris les contrats de location-acquisition</b>							
Voie et chemin de roulement <sup>1)</sup>	2 %	33 941 \$	7 830 \$	26 111 \$	29 995 \$	7 332 \$	22 663 \$
Matériel roulant	5 %	6 216	2 362	3 854	5 552	2 107	3 445
Immeubles	2 %	1 791	624	1 167	1 545	560	985
Informatique <sup>2)</sup>	10 %	1 067	567	500	1 068	492	576
Autres	4 %	1 812	820	992	1 549	704	845
<i>Total des immobilisations y compris les contrats de location-acquisition</i>		<b>44 827 \$</b>	<b>12 203 \$</b>	<b>32 624 \$</b>	<b>39 709 \$</b>	<b>11 195 \$</b>	<b>28 514 \$</b>
<b>Contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations</b>							
Voie et chemin de roulement <sup>3)</sup>		415 \$	66 \$	349 \$	417 \$	63 \$	354 \$
Matériel roulant		748	301	447	808	292	516
Immeubles		109	26	83	109	23	86
Autres		122	36	86	108	29	79
<i>Total des contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations</i>		<b>1 394 \$</b>	<b>429 \$</b>	<b>965 \$</b>	<b>1 442 \$</b>	<b>407 \$</b>	<b>1 035 \$</b>

1) Comprend 2 487 M\$ de terrains au 31 décembre 2015 (2 079 M\$ au 31 décembre 2014).

2) La Compagnie a capitalisé 85 M\$ au titre du coût de développement de logiciels à l'interne en 2015 (102 M\$ en 2014).

3) Comprend un montant de 108 M\$ au titre d'accès aux emprises au 31 décembre 2015 (108 M\$ au 31 décembre 2014).

## 8 – Actif incorporel et autres actifs

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Débiteurs reportés et à long terme		144 \$	141 \$
Actif incorporel		71	62
Placements <sup>1)</sup>		69	58
Autres <sup>2)</sup>		36	37
<b>Total – Actif incorporel et autres actifs</b>		<b>320 \$</b>	<b>298 \$</b>

1) Au 31 décembre 2015, la Compagnie détenait 56 M\$ (47 M\$ au 31 décembre 2014) de placements comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et 13 M\$ (11 M\$ au 31 décembre 2014) de placements comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition. Voir la Note 17, Instruments financiers, pour de l'information sur la juste valeur de la dette.

2) En raison de l'adoption rétrospective d'une nouvelle norme comptable au quatrième trimestre de 2015, les coûts liés à l'émission de titres de créance ont été reclassés de l'actif à la dette à long terme. Voir la Note 2, Recommandations comptables récentes, pour de plus amples renseignements.

## 9 – Crédoiteurs et autres

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Comptes fournisseurs		391 \$	464 \$
Charges salariales à payer		287	317
Impôts sur les bénéfiques et autres taxes		254	208
Charges courues		192	166
Intérêts courus		122	95
Passif à l'égard de blessures corporelles et autres réclamations (Note 16)		51	48
Provisions à l'égard de l'environnement (Note 16)		51	45
Passif relatif à la rémunération à base d'actions (Note 14)		39	106
Passif relatif aux avantages complémentaires de retraite (Note 12)		18	17
Autres		151	191
<b>Total – Crédoiteurs et autres</b>		<b>1 556 \$</b>	<b>1 657 \$</b>

## 10 – Dette à long terme

En millions	Échéance	Montant libellé en dollars US	31 décembre	2015	2014
<b>Billets et débetures <sup>1)</sup></b>					
Canadien National :					
-	2 ans, billets à taux variable	6 nov. 2015	350 \$ US	-	406 \$
5,80 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	1 <sup>er</sup> juin 2016	250	346	290
1,45 %	5 ans, billets <sup>2)</sup>	15 déc. 2016	300	415	348
-	3 ans, billets à taux variable <sup>3)</sup>	14 nov. 2017	250	346	290
5,85 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	15 nov. 2017	250	346	290
5,55 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	15 mai 2018	325	450	377
6,80 %	20 ans, billets <sup>2)</sup>	15 juil. 2018	200	277	232
5,55 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	1 <sup>er</sup> mars 2019	550	761	638
2,75 %	7 ans, billets <sup>2)</sup>	18 févr. 2021	-	250	250
2,85 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	15 déc. 2021	400	554	464
2,25 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	15 nov. 2022	250	346	290
7,63 %	30 ans, débetures	15 mai 2023	150	208	174
2,95 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	21 nov. 2024	350	484	406
2,80 %	10 ans, billets <sup>2)</sup>	22 sept. 2025	-	350	-
6,90 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	15 juil. 2028	475	657	551
7,38 %	30 ans, débetures <sup>2)</sup>	15 oct. 2031	200	277	232
6,25 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	1 <sup>er</sup> août 2034	500	692	581
6,20 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	1 <sup>er</sup> juin 2036	450	623	522
6,71 %	Puttable Reset Securities PURS <sup>SM 2)</sup>	15 juil. 2036	250	346	290
6,38 %	30 ans, débetures <sup>2)</sup>	15 nov. 2037	300	415	348
3,50 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	15 nov. 2042	250	346	290
4,50 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	7 nov. 2043	250	346	290
3,95 %	30 ans, billets <sup>2)</sup>	22 sept. 2045	-	400	-
4,00 %	50 ans, billets <sup>2)</sup>	22 sept. 2065	-	100	-
Illinois Central :					
7,70 %	100 ans, débetures	15 sept. 2096	125	173	145
BC Rail :					
	90 ans, billets subordonnés ne portant pas intérêt <sup>4)</sup>	14 juil. 2094	-	842	842
<b>Total des billets et débetures</b>				<b>10 350 \$</b>	<b>8 546 \$</b>
<b>Autres</b>					
Papier commercial				458	-
Titrisation des débiteurs				-	50
Obligations découlant de contrats de location-acquisition				522	670
<b>Total – Dette brute</b>				<b>11 330</b>	<b>9 266</b>
Escompte net non amorti et coûts liés à l'émission de titres de créance <sup>4) 5)</sup>				(903)	(894)
<b>Total – Dette <sup>6)</sup></b>				<b>10 427</b>	<b>8 372</b>
<b>Moins : Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an</b>				<b>1 442</b>	<b>544</b>
<b>Total – Dette à long terme</b>				<b>8 985 \$</b>	<b>7 828 \$</b>

- 1) Les billets, les débetures et la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie ne sont pas garantis.
- 2) Les titres de créance à taux fixe sont rachetables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Compagnie, à la valeur nominale ou à un prix fixé selon une formule tenant compte des taux d'intérêt en vigueur au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants.
- 3) Ces billets à taux variable portent intérêt au taux London Interbank Offered Rate (LIBOR) de trois mois, majoré de 0,17 %. Au 31 décembre 2015, le taux d'intérêt s'établissait à 0,53 % (0,40 % au 31 décembre 2014).
- 4) La Compagnie enregistre ces billets à titre de dette à escompte de 10 M\$ au 31 décembre 2015 (9 M\$ au 31 décembre 2014), avec un taux d'intérêt implicite de 5,75 % (5,75 % au 31 décembre 2014). L'escompte de 832 M\$ (833 M\$ au 31 décembre 2014) est inclus dans le poste Escompte net non amorti et coûts liés à l'émission de titres de créance.
- 5) En raison de l'adoption rétrospective d'une nouvelle norme comptable au quatrième trimestre de 2015, les coûts liés à l'émission de titres de créance ont été reclassés de l'actif au poste Dette à long terme. Voir la Note 2, Recommandations comptables récentes, pour de plus amples renseignements.
- 6) Voir la Note 17, Instruments financiers pour de l'information sur la juste valeur de la dette.

### Facilité de crédit renouvelable

La Compagnie a une entente de facilité de crédit renouvelable de 800 M\$ auprès d'un consortium de prêteurs. L'entente, qui comporte les dispositions habituelles, permet une augmentation du montant de la facilité, jusqu'à concurrence de 1,3 G\$, ainsi que l'option de prolonger la durée d'une année supplémentaire à chaque date anniversaire, sous réserve de l'approbation de chacun des prêteurs. La Compagnie a exercé cette option et, le 12 mars 2015, la durée de l'entente a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 5 mai 2020. La facilité de crédit peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris à titre de garantie pour ses programmes de papier commercial et permet de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt, dont le taux préférentiel au Canada, les taux des acceptations bancaires, le taux des fonds américains fédéraux en vigueur et le taux London Interbank Offered Rate (LIBOR), majorés des marges applicables. L'entente relative à la facilité de crédit comporte une clause restrictive financière qui limite le montant de la dette par rapport à la capitalisation totale et que la Compagnie respecte. Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, la Compagnie n'avait aucun emprunt en circulation en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et aucun retrait n'a été effectué au cours des exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

### Papier commercial

La Compagnie a un programme de papier commercial au Canada et un nouveau programme de papier commercial a été mis en place aux États-Unis au deuxième trimestre de 2015. Ces deux programmes, garantis par la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie, permettent à cette dernière d'émettre du papier commercial jusqu'à concurrence d'un montant maximal total de 800 M\$ sur le principal, ou l'équivalent en dollars US, sur une base combinée. Au 31 décembre 2015, les emprunts totaux de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 331 M\$ US (458 M\$) (néant au 31 décembre 2014) au taux d'intérêt moyen pondéré de 0,41 %, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an du Bilan consolidé. L'échéance du papier commercial de la Compagnie est de moins de 90 jours.

Le tableau ci-dessous présente les émissions et les remboursements de papier commercial :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Émissions de papier commercial		<b>2 624 \$</b>	<b>2 443 \$</b>	<b>3 255 \$</b>
Remboursements de papier commercial		<b>(2 173)</b>	<b>(2 720)</b>	<b>(2 987)</b>
<i>Émission nette (remboursement net) de papier commercial</i>		<b>451 \$</b>	<b>(277) \$</b>	<b>268 \$</b>

### Programme de titrisation des débiteurs

La Compagnie a une entente qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$. Le 18 juin 2015, la Compagnie a prolongé d'un an la durée de cette entente, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2018. Au 31 décembre 2015, la Compagnie n'avait aucun produit (50 M\$ au taux d'intérêt moyen pondéré de 1,24 %, sécurisé par et limité à 56 M\$ de débiteurs au 31 décembre 2014) présenté au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an du Bilan consolidé, reçu en vertu du programme de titrisation des débiteurs.

### Facilités de lettres de crédit bilatérales

La Compagnie a des ententes de lettres de crédit bilatérales avec différentes banques relativement à son obligation de fournir des lettres de crédit dans le cours normal des affaires. Le 12 mars 2015, la Compagnie a prolongé d'un an la durée de ces ententes, soit jusqu'au 28 avril 2018. En vertu de ces ententes, la Compagnie peut, de temps à autre, fournir des garanties, sous forme de trésorerie ou d'équivalents, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises. Au 31 décembre 2015, les lettres de crédit obtenues par la Compagnie s'élevaient à 551 M\$ (487 M\$ au 31 décembre 2014) sur un montant total de 575 M\$ (511 M\$ au 31 décembre 2014) engagé par les différentes banques. Au 31 décembre 2015, un montant de 523 M\$ (463 M\$ au 31 décembre 2014) de trésorerie et d'équivalents a été donné en garantie et inscrit au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions du Bilan consolidé.

### Obligations de contrats de location-acquisition

La Compagnie n'a acquis aucun actif par des contrats de location de matériel en 2015 et en 2014. Les taux d'intérêt applicables aux contrats de location-acquisition varient entre 0,7 % et 7,3 %, et les dates d'échéance vont de 2016 à 2037. Les intérêts implicites afférents à ces contrats se chiffraient à 118 M\$ au 31 décembre 2015 (145 M\$ au 31 décembre 2014). Les obligations liées aux contrats de location-acquisition sont garanties par des immobilisations dont la valeur comptable nette était de 603 M\$ au 31 décembre 2015 (668 M\$ au 31 décembre 2014).

### Échéances de la dette à long terme

Le tableau suivant présente les échéances de la dette à long terme existante au 31 décembre 2015, incluant les paiements aux fins des obligations découlant des contrats de location-acquisition, pour les cinq prochaines années et ultérieurement :

<i>En millions</i>	<b>Contrats de location-acquisition</b>	<b>Dettes</b>	<b>Total</b>
2016 <sup>1)</sup>	223 \$	1 219 \$	1 442 \$
2017	174	684	858
2018	9	720	729
2019	10	755	765
2020	16	-	16
2021 et ultérieurement	90	6 527	6 617
<b>Total</b>	<b>522 \$</b>	<b>9 905 \$</b>	<b>10 427 \$</b>

1) Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an.

### Montant de la dette libellée en dollars US

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Billets et débetures		<b>6 075 \$ US</b>	6 425 \$ US
Papier commercial		<b>331</b>	-
Obligations découlant de contrats de location-acquisition		<b>274</b>	448
<b>Montant total en \$ US de la dette libellée en dollars US</b>		<b>6 680 \$ US</b>	6 873 \$ US
<b>Montant total en \$ CA de la dette libellée en dollars US</b>		<b>9 245 \$</b>	7 973 \$

## 11 – Autres passifs et crédits reportés

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Passif à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations (Note 16) <sup>1)</sup>		<b>245 \$</b>	250 \$
Passif relatif à la rémunération à base d'actions (Note 14) <sup>1)</sup>		<b>63</b>	91
Provisions à l'égard de l'environnement (Note 16) <sup>1)</sup>		<b>59</b>	69
Crédits reportés et autres		<b>277</b>	294
<b>Total – Autres passifs et crédits reportés</b>		<b>644 \$</b>	704 \$

1) Voir la Note 9, Crédeurs et autres pour la tranche à court terme correspondante.

### 12 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et (ou) les cotisations. Sous réserve de certaines exigences minimales sur le plan des années de service et de l'âge, les cadres supérieurs et les membres de la haute direction sont également admissibles à des avantages complémentaires de retraite additionnels en vertu de l'allocation de retraite spéciale, du Régime supplémentaire de retraite à l'intention de la haute direction ou du Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction.

La Compagnie offre aussi des avantages complémentaires de retraite à certains employés, qui procurent de l'assurance-vie et des prestations au titre des soins de santé et, à un groupe fermé d'employés, des facilités de transport gratuit par train pendant la retraite. Ces avantages complémentaires de retraite sont financés à mesure de leur exigibilité. Les tableaux ci-après portent sur tous les régimes de retraite à prestations déterminées de la Compagnie. Toutefois, sauf indication contraire, les descriptions ci-dessous portent exclusivement sur le régime de retraite principal de la Compagnie, à savoir le Régime de retraite du CN.

#### Description du Régime de retraite du CN

Le Régime de retraite du CN est un régime contributif à prestations déterminées qui couvre la majorité des membres du personnel du CN. La pension versée est surtout fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des derniers gains annuels ouvrant droit à pension et les membres du personnel sont, en règle générale, tenus d'y adhérer dès leur entrée en fonction. Les prestations de retraite sont indexées après la retraite au moyen d'un mécanisme de partage des gains (des pertes), sous réserve d'augmentations minimales garanties. Le fiduciaire des caisses fiduciaires de retraite de la Compagnie (y compris de la Caisse fiduciaire de retraite du CN) est une société de fiducie indépendante. À titre de fiduciaire, celle-ci exerce certaines fonctions; elle doit notamment détenir les titres légaux de l'actif de la Caisse fiduciaire de retraite du CN et assurer le respect, par la Compagnie, en sa qualité d'administrateur, des dispositions du Régime de retraite du CN et de la législation qui s'y applique. La date de mesure utilisée par la Compagnie pour le Régime de retraite du CN est le 31 décembre.

#### Politique de capitalisation

Les cotisations des membres du personnel au Régime de retraite du CN sont déterminées selon les modalités du régime. Les cotisations patronales sont conformes aux dispositions législatives du gouvernement du Canada, la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, y compris aux modifications qui y sont apportées et à son règlement d'application, et ces cotisations respectent des seuils minimum et maximum déterminés selon les résultats d'évaluations actuarielles. Des évaluations actuarielles doivent généralement être effectuées tous les ans pour tous les régimes de retraite canadiens ou lorsque le Bureau du surintendant des institutions financières le juge opportun. Ces évaluations actuarielles sont établies conformément aux exigences législatives et aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires pour l'évaluation des régimes de retraite. Des évaluations actuarielles doivent aussi être effectuées tous les ans pour les régimes de retraite admissibles aux États-Unis de la Compagnie.

Les évaluations actuarielles les plus récentes effectuées en date du 31 décembre 2014, que la Compagnie a déposées pour ses régimes de retraite enregistrés canadiens, indiquaient un excédent de capitalisation d'environ 1,9 G\$ sur une base de continuité et un déficit de capitalisation d'environ 0,7 G\$ sur une base de solvabilité, calculés selon la moyenne triennale du ratio de liquidation hypothétique des régimes en vertu du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*. La législation fédérale sur les pensions exige que les déficits de capitalisation, tels que calculés en vertu de la réglementation actuelle en matière de retraite, soient payés sur un certain nombre d'années. Il est aussi possible d'obtenir une lettre de crédit pour répondre aux exigences de paiements de solvabilité.

Les prochaines évaluations actuarielles de la Compagnie exigées en date du 31 décembre 2015 pour ses régimes de retraite canadiens seront effectuées en 2016. Ces évaluations actuarielles devraient indiquer un excédent de capitalisation d'environ 2,3 G\$ sur une base de continuité, tandis que l'on s'attend à ce qu'elles indiquent un excédent de capitalisation d'environ 0,2 G\$ sur une base de solvabilité. En se fondant sur les résultats anticipés de ces évaluations, la Compagnie prévoit verser en 2016 des cotisations en espèces totales d'environ 115 M\$ au titre de tous ses régimes de retraite. Au 1<sup>er</sup> février 2016, la Compagnie avait versé 60 M\$ à ses régimes à prestations déterminées pour 2016.

#### Actif des régimes

L'actif des divers régimes de retraite à prestations déterminées canadiens de la Compagnie est principalement détenu dans des caisses fiduciaires (les « Fiducies ») distinctes qui sont diversifiées selon la catégorie d'actif, le pays et les stratégies d'investissement. Chaque année, le Conseil d'administration du CN examine et confirme ou modifie l'Énoncé des politiques et procédures d'investissement (EPPI), qui comprend la cible de composition à long terme de l'actif et les indices de référence connexes (la « Politique »). La Politique est fondée sur une perspective à long terme de l'économie mondiale, sur l'évolution des obligations au titre des prestations des régimes, sur les prévisions de rendement des marchés pour chaque catégorie d'actif et sur l'état actuel des marchés des capitaux.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Chaque année, la Division des investissements du CN (le « Gestionnaire de fonds »), dont le mandat est d'investir et d'administrer l'actif des régimes, propose une cible de composition à court terme de l'actif (la « Stratégie ») pour l'année suivante. On s'attend à ce que la Stratégie diffère de la Politique en raison de la situation de l'économie et des marchés et des attentes à ce moment-là. Le Comité des investissements du Conseil d'administration (le « Comité ») compare régulièrement la composition réelle des actifs avec celles de la Politique et de la Stratégie, et compare le rendement réel des régimes de retraite de la Compagnie au rendement des indices de référence.

En 2015, la Politique et la pondération réelle de l'actif des régimes de retraite de la Compagnie, fondées sur la juste valeur s'établissent comme suit :

	Politique	Pondération réelle de l'actif des régimes	
		2015	2014
Encaisse et placements à court terme	3%	2%	3%
Obligations et investissements hypothécaires	37%	30%	29%
Placements en actions	45%	40%	39%
Biens immobiliers	4%	2%	2%
Investissements pétroliers et gaziers	7%	5%	8%
Investissements d'infrastructure	4%	7%	5%
Titres à rendement absolu	-	11%	10%
Titres pondérés en fonction du risque	-	3%	4%
<i>Total</i>	100%	100%	100%

Le Comité doit approuver tous les placements importants dans des titres non liquides. L'EPPI permet l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour réaliser des stratégies, couvrir et atténuer des risques existants ou anticipés, mais interdit les placements dans des titres de la Compagnie ou de ses filiales. Les investissements détenus dans les régimes de retraite de la Compagnie sont principalement constitués de ce qui suit :

- Encaisse et placements à court terme composés principalement de titres très liquides assurant que des flux de trésorerie suffisants sont disponibles pour faire face aux versements de prestations à court terme. Les placements à court terme se composent surtout d'obligations émises par des banques à charte canadiennes.
- Obligations comprenant les titres obligataires émis ou garantis par les gouvernements et des personnes morales, ainsi que les billets de société et les placements dans des titres de créance des marchés émergents. Au 31 décembre 2015, 74 % (82 % en 2014) des obligations étaient émises ou garanties par les gouvernements du Canada, des États-Unis ou autres. Les investissements hypothécaires sont constitués de produits hypothécaires composés principalement de prêts ordinaires ou de prêts avec participation garantis par des propriétés commerciales.
- Placements en actions qui sont principalement des titres cotés en bourse, diversifiés par pays, par émetteur et par secteur industriel. Au 31 décembre 2015, la pondération la plus importante par émetteur individuel était d'environ 2 % (2 % en 2014) et la pondération la plus importante par secteur industriel s'établissait à environ 22 % (23 % en 2014).
- Portefeuille de biens immobiliers diversifié, qui comprend des propriétés commerciales et des terrains canadiens et des placements dans des fonds de capital-investissement immobilier.
- Investissements pétroliers et gaziers comprenant des propriétés pétrolières et gazières ainsi que des titres canadiens cotés et non cotés en bourse de sociétés pétrolières et gazières.
- Investissements d'infrastructure constitués de participations dans des fonds d'infrastructure privés, de titres d'emprunt publics et privés et de titres de participation cotés en bourse dans des entreprises d'infrastructure et de services publics.
- Titres à rendement absolu, qui sont constitués principalement d'un portefeuille d'unités de fonds spéculatifs gérés à l'externe, qui sont investis dans différentes stratégies acheteur-vendeur visant des fonds multistratégie, à revenu fixe, d'actions, macroéconomique et de contrats de marchandises, comme le montre le tableau des paramètres de mesure de la juste valeur. Les gestionnaires font l'objet d'un suivi continu par un contrôle diligent des opérations et des placements.
- Les titres pondérés en fonction du risque constituent un portefeuille d'unités de fonds gérés à l'externe dont les risques de la catégorie d'actifs sont gérés de façon à être rajustés en fonction des risques afin de bénéficier de primes à l'égard des catégories d'actif.

Le Gestionnaire de fonds des régimes surveille quotidiennement l'évolution des marchés et les risques relatifs aux marchés, aux devises et aux taux d'intérêt. Lorsqu'il investit dans des titres étrangers, les régimes sont exposés au risque lié au change étranger qui peut être couvert ou atténué, et dont l'effet est inclus dans l'évaluation des titres étrangers. Après considération des effets mentionnés plus haut, l'exposition des régimes aux risques liés au change étranger au 31 décembre 2015 se présentait comme suit : dollar CA : 66 %; dollar américain : 13 %; devises européennes : 8 %; yen japonais : 5 %; diverses autres devises : 8 %. Le risque lié aux taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur des placements fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La sensibilité aux taux d'intérêt dépend du moment et du montant des flux de trésorerie liés à l'actif et au passif des régimes. Le rendement global des marchés financiers et le niveau des taux d'intérêt ont une incidence sur la capitalisation des régimes de retraite de la Compagnie, en particulier du principal régime de retraite canadien de la Compagnie. Des variations défavorables du rendement des régimes de retraite et des taux d'intérêt depuis la date des dernières évaluations actuarielles pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur l'état de capitalisation des régimes et sur les résultats d'exploitation de la Compagnie. Des instruments dérivés sont utilisés de temps à autre pour modifier la composition de l'actif ou l'exposition du portefeuille ou des transactions prévues aux risques relatifs aux devises, aux taux d'intérêt et aux marchés. Les instruments dérivés sont des ententes contractuelles dont la valeur est fonction des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que du cours des actions ou des prix des marchandises. Ils peuvent comprendre des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des options et des swaps, et se classent dans des catégories de placement en fonction de leur risque sous-jacent. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés à des fins de couverture, les gains ou les pertes associés à ces instruments dérivés sont compensés par la variation correspondante de la valeur des actifs visés par la couverture. Les politiques établies pour gérer le risque de crédit exigent des transactions avec des contreparties considérées comme ayant une grande qualité de crédit.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les tableaux qui suivent présentent la juste valeur des actifs des régimes aux 31 décembre 2015 et 2014, par catégorie d'actifs, leur niveau respectif au sein du classement hiérarchique de la juste valeur et les techniques et les données d'évaluation utilisées pour mesurer cette juste valeur.

<i>En millions</i>	Paramètres de mesure de la juste valeur au 31 décembre 2015			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Encaisse et placements à courts termes <sup>1)</sup>	389 \$	47 \$	342 \$	- \$
Obligations <sup>2)</sup>				
Canada, États-Unis et supranational	1 280	-	1 280	-
Provinces du Canada et municipalités	2 611	-	2 611	-
Sociétés	911	-	911	-
Dettes de marchés émergents	471	-	471	-
Investissements hypothécaires <sup>3)</sup>	127	-	127	-
Actions <sup>4)</sup>				
Actions canadiennes	1 556	1 532	-	24
Actions américaines	1 236	1 236	-	-
Actions internationales	4 315	4 315	-	-
Biens immobiliers <sup>5)</sup>	357	-	-	357
Investissements pétroliers et gaziers <sup>6)</sup>	1 012	234	12	766
Investissements d'infrastructure <sup>7)</sup>	1 237	10	102	1 125
Fonds à rendement absolu <sup>8)</sup>				
Multistratégie	714	-	714	-
Revenu fixe	440	-	372	68
Actions	261	-	261	-
Macroéconomique	499	-	499	-
Titres pondérés en fonction du risque <sup>9)</sup>	422	-	422	-
<b>Total</b>	<b>17 838 \$</b>	<b>7 374 \$</b>	<b>8 124 \$</b>	<b>2 340 \$</b>
Autres <sup>10)</sup>	79			
<b>Total – Actif des régimes</b>	<b>17 917 \$</b>			

<i>In millions</i>	Paramètres de mesure de la juste valeur au 31 décembre 2014			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Encaisse et placements à courts termes <sup>1)</sup>	579 \$	64 \$	515 \$	- \$
Obligations <sup>2)</sup>				
Canada, États-Unis et supranational	1 450	-	1 450	-
Provinces du Canada et municipalités	2 701	-	2 701	-
Sociétés	618	-	618	-
Dettes de marchés émergents	296	-	296	-
Investissements hypothécaires <sup>3)</sup>	131	-	131	-
Actions <sup>4)</sup>				
Actions canadiennes	2 096	2 072	-	24
Actions américaines	1 493	1 493	-	-
Actions internationales	3 425	3 425	-	-
Biens immobiliers <sup>5)</sup>	317	-	-	317
Investissements pétroliers et gaziers <sup>6)</sup>	1 374	349	17	1 008
Investissements d'infrastructure <sup>7)</sup>	885	14	107	764
Fonds à rendement absolu <sup>8)</sup>				
Multistratégie	591	-	591	-
Revenu fixe	471	-	428	43
Actions	299	-	299	-
Macroéconomique	384	-	384	-
Contrats de marchandises	1	-	1	-
Titres pondérés en fonction du risque <sup>9)</sup>	635	-	635	-
<b>Total</b>	<b>17 746 \$</b>	<b>7 417 \$</b>	<b>8 173 \$</b>	<b>2 156 \$</b>
Autres <sup>10)</sup>	15			
<b>Total – Actif des régimes</b>	<b>17 761 \$</b>			

Niveau 1 : La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur à la cote d'actifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 : La juste valeur est déterminée en fonction d'autres données importantes observables.

Niveau 3 : La juste valeur est déterminée en fonction des données importantes non observables.

Les notes complémentaires au tableau sont présentées à la page suivante.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la juste valeur des investissements classés dans la catégorie de niveau 3 :

### Paramètres de mesure de la juste valeur en fonction des données importantes non observables (Niveau 3)

<i>En millions</i>	Actions <sup>4)</sup>	Biens immobiliers <sup>5)</sup>	Investissements pétroliers et gaziers <sup>6)</sup>	Investissements d'infrastructure <sup>7)</sup>	Titres à rendement absolu <sup>8)</sup>	Total
Solde au 31 décembre 2013	22 \$	299 \$	961 \$	663 \$	33 \$	1 978 \$
Rendement réel relatif aux actifs toujours détenus à la date de clôture	1	21	-	2	1	25
Achats	4	-	47	159	9	219
Ventes	(3)	(3)	-	(60)	-	(66)
Solde au 31 décembre 2014	24 \$	317 \$	1 008 \$	764 \$	43 \$	2 156 \$
Rendement réel relatif aux actifs toujours détenus à la date de clôture	5	(5)	(242)	160	1	(81)
Achats	3	51	-	405	30	489
Ventes	(8)	(6)	-	(204)	(6)	(224)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>24 \$</b>	<b>357 \$</b>	<b>766 \$</b>	<b>1 125 \$</b>	<b>68 \$</b>	<b>2 340 \$</b>

1) L'encaisse et les placements à court terme sont évalués au coût, lequel se rapproche de la juste valeur, et sont classés dans la catégorie de niveau 1 pour l'encaisse et dans la catégorie de niveau 2 pour les placements à court terme.

2) Les obligations sont évaluées à partir de données sur le prix moyen obtenues auprès de fournisseurs indépendants de données concernant l'établissement des prix. Lorsque les prix ne sont pas disponibles auprès de sources indépendantes, la juste valeur est basée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables. Les fonds de titres de créances des marchés émergents sont évalués en fonction de la valeur nette des actifs obtenue de chaque gestionnaire de fonds. Toutes les obligations sont classées dans la catégorie de niveau 2.

3) Les investissements hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers. La juste valeur de 127 M\$ (131 M\$ en 2014) des investissements hypothécaires classés dans la catégorie de niveau 2 s'appuie sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables.

4) La juste valeur des placements en actions classés dans la catégorie de niveau 1 est déterminée en fonction de la valeur à la cote sur des marchés actifs. La juste valeur de 24 M\$ (24 M\$ en 2014) des placements en actions classés dans la catégorie de niveau 3 représente des unités dans des fonds de capitaux propres qui sont évalués par leurs gestionnaires indépendants.

5) La juste valeur des biens immobiliers de 357 M\$ (317 M\$ en 2014) comprend des terrains et des immeubles, déduction faite de la dette hypothécaire associée de 4 M\$ (34 M\$ en 2014), et est classée dans la catégorie de niveau 3. Les terrains sont évalués en fonction de la juste valeur d'actifs comparables et les immeubles sont évalués en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs estimatifs ou de la juste valeur d'actifs comparables. Des évaluations indépendantes des terrains et des immeubles sont effectuées tous les trois ans. La dette hypothécaire est évaluée en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables.

6) Les investissements pétroliers et gaziers classés dans la catégorie de niveau 1 sont évalués en fonction de la valeur à la cote sur des marchés actifs. Les investissements dans les titres pétroliers et gaziers négociés sur un marché secondaire sont évalués en fonction du plus récent prix de transaction et sont classés dans la catégorie de niveau 2. Les investissements de 766 M\$ (1 008 M\$ en 2014) classés dans la catégorie de niveau 3 sont constitués de propriétés pétrolières et gazières en exploitation, et la juste valeur est basée sur les flux de trésorerie nets futurs estimatifs actualisés en fonction des taux courants du marché pour les transactions visant des actifs similaires. Les flux de trésorerie nets futurs s'appuient sur les prix pétroliers et gaziers prévus et sur la projection de la production annuelle future et des coûts.

7) Les investissements d'infrastructure sont constitués de titres de participation cotés en bourse de 10 M\$ (14 M\$ en 2014) émis par des entreprises d'infrastructure et classés dans la catégorie de niveau 1, de prêts à terme, obligations et fonds d'infrastructure de 102 M\$ (107 M\$ en 2014) émis par des entreprises d'infrastructure et classés dans la catégorie de niveau 2 et de fonds d'infrastructure de 1 125 M\$ (764 M\$ en 2014) classés dans la catégorie de niveau 3 et évalués en fonction de flux monétaires actualisés ou de multiples de capitalisation. Les distributions peuvent être versées pendant toute la durée des fonds et (ou) au moment de la vente des investissements sous-jacents.

8) Les titres à rendement absolu sont évalués à la valeur nette des actifs telle que déclarée par les gestionnaires de fonds indépendants. Tous les titres à rendement absolu comportent des dispositions de rachat établies par contrat dont la fréquence va de mensuelle à annuelle, et les périodes de préavis d'achat varient entre 5 et 90 jours. Les titres à rendement absolu sont classés dans la catégorie de niveau 2, sauf ceux dont la fréquence de rachat est moindre que chaque quatre mois ou qui comportent des restrictions quant aux caractéristiques de rachat contractuel à la date de clôture, qui sont classés dans la catégorie de niveau 3.

9) Les titres pondérés en fonction du risque sont évalués à la valeur nette des actifs déclarée par les gestionnaires de fonds indépendants et sont classés dans la catégorie de niveau 2. Tous les fonds comportent des dispositions de rachat établies par contrat dont la fréquence va de quotidienne à annuelle, et les périodes de préavis d'achat varient de 5 à 60 jours.

10) Les actifs de la catégorie Autres sont constitués principalement d'actifs d'exploitation de 119 M\$ (145 M\$ en 2014) et de passifs d'exploitation de 40 M\$ (130 M\$ en 2014) nécessaires pour l'administration des actifs des Fiducies et des activités de prestations et de capitalisation des régimes. Ces actifs sont évalués au coût et n'ont été répartis dans aucune catégorie de juste valeur.

### Obligations et situation de capitalisation au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2015	2014	2015	2014
<b>Évolution des obligations découlant des régimes</b>					
Obligations projetées découlant des régimes au début de l'exercice		17 279 \$	15 510 \$	267 \$	256 \$
Modifications		1	2	-	2
Intérêts débiteurs		650	711	10	12
Perte (gain) actuariel(le) sur l'obligation au titre des prestations projetées		(112)	1 815	(8)	6
Coût des prestations au titre des services rendus		152	132	3	2
Cotisations des participants aux régimes		58	58	-	-
Change étranger – fluctuations		55	22	14	7
Prestations versées, règlements et transferts		(1 002)	(971)	(17)	(18)
<i>Obligations projetées découlant des régimes à la fin de l'exercice <sup>1)</sup></i>		<b>17 081 \$</b>	<b>17 279 \$</b>	<b>269 \$</b>	<b>267 \$</b>
Élément représentant des augmentations salariales futures		(334)	(349)	-	-
<i>Obligations cumulées découlant des régimes à la fin de l'exercice</i>		<b>16 747 \$</b>	<b>16 930 \$</b>	<b>269 \$</b>	<b>267 \$</b>
<b>Évolution de l'actif des régimes</b>					
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice		17 761 \$	16 869 \$	- \$	- \$
Cotisations de l'employeur		108	111	-	-
Cotisations des participants aux régimes		58	58	-	-
Change étranger – fluctuations		34	15	-	-
Rendement réel sur l'actif des régimes		958	1 679	-	-
Prestations versées, règlements et transferts		(1 002)	(971)	-	-
<i>Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice <sup>1)</sup></i>		<b>17 917 \$</b>	<b>17 761 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<i>Capitalisation – Excédent (déficit) de la juste valeur de l'actif des régimes par rapport aux obligations découlant des régimes à la fin de l'exercice</i>		<b>836 \$</b>	<b>482 \$</b>	<b>(269) \$</b>	<b>(267) \$</b>

1) Les obligations projetées découlant des régimes et la juste valeur de l'actif des régimes relatives au Régime de retraite du CN au 31 décembre 2015 étaient de 15 794 M\$ et de 17 038 M\$, respectivement (16 059 M\$ et 16 905 M\$, respectivement, au 31 décembre 2014). La date de mesure utilisée pour tous les régimes est le 31 décembre.

### Montants constatés aux Bilans consolidés

En millions	31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2015	2014	2015	2014
Actif à long terme – Actif relatif aux régimes de retraite		1 305 \$	882 \$	- \$	- \$
Passif à court terme (Note 9)		-	-	(18)	(17)
Passif à long terme – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite		(469)	(400)	(251)	(250)
<b>Montant total constaté</b>		<b>836 \$</b>	<b>482 \$</b>	<b>(269) \$</b>	<b>(267) \$</b>

### Montants constatés au poste Autre perte globale cumulée (Note 15)

En millions	31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2015	2014	2015	2014
Gain (perte) actuariel(le) net(te) <sup>1)</sup>		(2 204) \$	(2 502) \$	21 \$	17 \$
Coût des prestations au titre des services passés <sup>2)</sup>		(17)	(20)	(4)	(5)

1) La perte actuarielle nette estimative relativement aux régimes à prestations déterminées et le gain actuariel net relativement aux avantages complémentaires de retraite qui seront amortis du poste Autre perte globale cumulée vers les éléments du coût (produit) net des prestations au cours du prochain exercice s'élèvent à 198 M\$ et à 6 M\$, respectivement.

2) Les coûts des prestations au titre des services passés estimatifs relativement aux régimes à prestations déterminées et aux avantages complémentaires de retraite qui seront amortis du poste Autre perte globale cumulée vers les éléments du coût (produit) net des prestations au cours du prochain exercice sont de 4 M\$ et 1 M\$, respectivement.

### Information sur les régimes de retraite pour lesquels les obligations cumulées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2015	2014	2015	2014
Obligations projetées découlant des régimes		743 \$	646 \$	S.O.	S.O.
Obligations cumulées découlant des régimes		656	585	S.O.	S.O.
Juste valeur de l'actif des régimes		274	246	S.O.	S.O.

### Éléments du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	Régimes de retraite			Avantages complémentaires de retraite		
		2015	2014	2013	2015	2014	2013
Coût des prestations au titre des services rendus		152 \$	132 \$	155 \$	3 \$	2 \$	3 \$
Intérêts débiteurs		650	711	658	10	12	11
Perte au titre des règlements		4	3	4	-	-	-
Rendement prévu sur l'actif des régimes		(1 004)	(978)	(958)	-	-	-
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		4	4	4	1	2	1
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)		228	124	227	(4)	(4)	(1)
<i>Coût (produit) net des prestations</i>		34 \$	(4) \$	90 \$	10 \$	12 \$	14 \$

### Hypothèses selon une moyenne pondérée utilisées pour comptabiliser les régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite

	Régimes de retraite			Avantages complémentaires de retraite			
	31 décembre	2015	2014	2013	2015	2014	2013
<b>Pour déterminer les obligations projetées découlant des régimes</b>							
Taux d'actualisation <sup>1) 2)</sup>		<b>3,99 %</b>	3,87 %	4,73 %	<b>4,14 %</b>	3,86 %	4,69 %
Taux d'augmentation de la rémunération <sup>3)</sup>		<b>2,75 %</b>	3,00 %	3,00 %	<b>2,75 %</b>	3,00 %	3,00 %
<b>Pour déterminer le coût net des prestations</b>							
Taux d'actualisation <sup>1)</sup>		<b>3,87 %</b>	4,73 %	4,15 %	<b>3,86 %</b>	4,69 %	4,01 %
Taux d'augmentation de la rémunération <sup>3)</sup>		<b>3,00 %</b>	3,00 %	3,00 %	<b>3,00 %</b>	3,00 %	3,00 %
Rendement prévu sur l'actif des régimes <sup>4)</sup>		<b>7,00 %</b>	7,00 %	7,00 %	<b>S.O.</b>	S.O.	S.O.

1) L'hypothèse de taux d'actualisation de la Compagnie, qui est formulée une fois par année, à la fin de l'exercice, est utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice et le coût net des prestations de l'exercice suivant. À compter de 2016, comme décrit à la section « Adoption de l'approche des taux courants » de la présente note, la Compagnie adoptera l'approche des taux courants pour mesurer le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite.

2) Le taux d'actualisation est utilisé pour mesurer la somme unique qui, si elle était investie à la date de mesure dans un portefeuille de titres de créance de grande qualité à notation AA ou supérieure, produirait les flux de trésorerie nécessaires pour payer les prestations de retraite au moment où elles sont dues. Le taux d'actualisation est déterminé par la direction en collaboration avec des actuaires indépendants. Les prestations futures prévues au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite canadiens sont actualisées à chaque date de mesure au moyen de taux courants établis en fonction d'une courbe dérivée des rendements d'obligations de sociétés à notation AA. La courbe dérivée est fondée sur les taux observés des obligations de sociétés à notation AA échéant à court terme, et la courbe projetée de titres de sociétés à notation AA échéant à plus long terme en fonction des écarts entre les obligations observées d'entreprises à notation AA et les obligations observées des provinces à notation AA. La courbe dérivée devrait produire des flux de trésorerie correspondant aux prestations futures estimées en vertu des régimes à mesure que le taux de l'obligation pour chaque année d'échéance est appliqué aux prestations correspondantes prévues pour cette année en vertu des régimes.

3) Le taux d'augmentation de la rémunération est déterminé par la Compagnie en se fondant sur ses plans à long terme au titre de telles augmentations.

4) Pour élaborer son hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu utilisé pour calculer le coût net des prestations applicable à la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif, la Compagnie tient compte de multiples facteurs. Le taux de rendement à long terme prévu est déterminé en fonction de la performance future prévue pour chaque catégorie d'actif et est pondéré en fonction de la composition actuelle du portefeuille d'actifs. Sont pris en compte la performance historique, le rendement supérieur découlant d'une gestion active du portefeuille, ainsi que les répartitions actuelles et futures prévues des actifs, le développement économique, les taux d'inflation et les dépenses administratives. La Compagnie détermine le taux en se fondant sur ces facteurs. Pour 2015, la Compagnie a utilisé un taux de rendement à long terme hypothétique de 7,00 % sur la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour calculer le coût (produit) net des prestations. La Compagnie a choisi d'utiliser une valeur axée sur la valeur marchande des actifs, selon laquelle les gains et les pertes réalisés et non réalisés et l'appréciation et la dépréciation de la valeur des investissements sont comptabilisés sur une période de cinq ans, alors que le produit des investissements est comptabilisé immédiatement. En 2016, la Compagnie maintiendra son hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu sur l'actif des régimes à 7,00 % afin de tenir compte des prévisions actuelles de la direction à l'égard du rendement à long terme des placements.

### Taux tendanciel des coûts de soins de santé au titre des avantages complémentaires de retraite

Aux fins de mesure, le taux d'augmentation hypothétique du coût par personne des prestations de soins de santé a été établi à 6,5 % pour 2015. Il est présumé que ce taux diminuera graduellement jusqu'à 4,5 % en 2028 et qu'il se maintiendra à ce niveau par la suite. Les coûts présumés de soins de santé ont un effet sur les montants constatés relativement aux régimes de soins de santé. Une variation de un point de pourcentage du taux estimé de la tendance des coûts de soins de santé aurait l'effet suivant :

En millions	Variation de un point de pourcentage	
	Augmentation	Diminution
Effet sur le total des coûts des prestations au titre des services rendus et des intérêts débiteurs	1 \$	(1) \$
Effet sur les obligations découlant des avantages complémentaires de retraite	13	(11)

### Prestations futures estimées

En millions	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite
2016	1 029 \$	18 \$
2017	1 040	19
2018	1 048	19
2019	1 053	18
2020	1 059	18
Exercices de 2021 à 2025	5 276	87

### Régimes à cotisations déterminées et autres régimes

La Compagnie maintient des régimes de retraite à cotisations déterminées pour certains employés salariés de même que pour certains employés régis par des conventions collectives. La Compagnie maintient également d'autres régimes, y compris des régimes d'épargne 401 (k) pour certains membres du personnel aux États-Unis. Les cotisations de la Compagnie à ces régimes sont passées en charges au moment où elles sont engagées et s'élevaient à 18 M\$, 16 M\$ et 13 M\$ pour 2015, 2014 et 2013, respectivement.

### Cotisations au régime interentreprises

En vertu de conventions collectives, la Compagnie participe à un régime d'avantages sociaux interentreprises, le *Railroad Employees National Early Retirement Major Medical Benefit Plan*, qui est administré par le *National Carriers' Conference Committee* (NCCC), et qui procure des prestations de soins de santé au titre d'avantages complémentaires de retraite à certains retraités. En 2015, 2014 et 2013, les cotisations de la Compagnie en vertu de ce régime sont passées en charges au moment où elles ont été engagées et se sont élevées à 10 M\$ chaque année. Le taux de contribution annuel s'appliquant au régime est établi par le NCCC et, en 2015, il était de 140,54 \$ par mois par employé en service actif (141,29 \$ en 2014). Le régime comptait 777 retraités participants en 2015 (807 en 2014).

### Adoption de l'approche des taux courants

À partir de 2016, la Compagnie adoptera prospectivement l'approche des taux courants pour mesurer le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite et comptabilisera cette adoption comme un changement d'estimation comptable. En 2015 et au cours des exercices précédents, ces coûts étaient déterminés en fonction du taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations constituées au début de la période.

Avec l'approche des taux courants, la mesure du coût des services rendus et du coût financier est plus précise parce qu'il existe une corrélation plus étroite entre les flux de trésorerie projetés et les taux d'actualisation courants qui correspondent à leur échéance. En vertu de cette approche, les taux d'actualisation courants individuels sur la même courbe des taux qui sert à déterminer l'obligation au titre des prestations projetées sont appliqués aux flux de trésorerie projetés pertinents à la date d'échéance. Plus précisément, on mesure le coût des services rendus au cours de la période en fonction des flux de trésorerie projetés liés aux prestations que les participants actifs d'un régime devraient accumuler l'année suivante, tandis qu'on détermine le coût financier en multipliant les flux de trésorerie projetés qui constituent l'obligation au titre des prestations projetées par leur taux d'actualisation courant correspondant à chacune des échéances. L'utilisation de l'approche des taux courants n'a pas d'incidence sur la mesure de l'obligation au titre des prestations projetées.

En fonction du rendement des obligations au 31 décembre 2015, les taux d'actualisation courants individuels utilisés pour déterminer le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier en vertu de l'approche des taux courants sont respectivement de 4,24 % et de 3,27 % en 2016, contre 3,99 % pour les deux coûts, en vertu de l'approche applicable en 2015 et au cours des exercices précédents. Pour 2016, la Compagnie estime que l'adoption de l'approche des taux courants augmentera d'environ 120 M\$ le produit net des prestations par rapport à l'approche applicable en 2015 et au cours des exercices précédents.

## 13 – Capital-actions

### Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est constitué des titres suivants :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en série
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans valeur nominale, pouvant être émises en série

### Actions ordinaires

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2015</b>	2014	2013
Actions ordinaires émises		<b>788,6</b>	809,4	830,6
Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions		<b>(1,4)</b>	-	-
<i>Actions ordinaires en circulation</i>		<b>787,2</b>	809,4	830,6

### Achats d'actions

#### Programmes de rachat d'actions

La Compagnie peut racheter des actions, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. En vertu de son OPR en cours, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 33,0 millions d'actions ordinaires entre le 30 octobre 2015 et le 29 octobre 2016. Au 31 décembre 2015, la Compagnie avait racheté 5,8 millions d'actions ordinaires en vertu de son programme actuel.



## 14 – Régimes de rémunération à base d'actions

La Compagnie offre divers régimes de rémunération à base d'actions pour les membres du personnel admissibles. Les principaux régimes de la Compagnie sont décrits aux présentes.

Le tableau qui suit présente la charge liée à la rémunération à base d'actions pour les octrois consentis aux termes de tous les régimes ainsi que l'avantage fiscal connexe constaté dans les résultats, pour les exercices terminés les 31 décembre 2015, 2014 et 2013 :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Régime d'unités d'actions</b>				
Octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres		39 \$	2 \$	- \$
Octrois donnant lieu à un règlement en espèces		14	117	92
<i>Total – Charge du régime d'unités d'actions</i>		<b>53</b>	<b>119</b>	<b>92</b>
<b>Régime d'intéressement volontairement différé (RIVD)</b>				
Octrois donnant lieu à un règlement en espèces		(3)	33	35
<i>Total – Charge du régime d'intéressement volontairement différé (recouvrement)</i>		<b>(3)</b>	<b>33</b>	<b>35</b>
<b>Octrois d'options d'achat d'actions</b>				
		11	9	9
<i>Total – Charge de rémunération à base d'actions</i>		<b>61 \$</b>	<b>161 \$</b>	<b>136 \$</b>
<i>Avantage fiscal constaté dans les résultats</i>		<b>14 \$</b>	<b>43 \$</b>	<b>35 \$</b>

**Régime d'unités d'actions**

L'objectif du Régime d'unités d'actions est d'accroître la capacité de la Compagnie d'attirer et de retenir des employés talentueux et de fournir un alignement entre les intérêts de ces employés et des actionnaires de la Compagnie. Dans le cadre de son Régime d'unités d'actions, la Compagnie octroie des unités d'actions liées au rendement (UALR).

Les UALR-RCI octroyés deviennent acquises lorsque sont atteints certains objectifs associés au rendement du capital investi (RCI) sur la période de trois ans du régime. De tels critères d'acquisition selon la performance donnent lieu à des facteurs d'acquisition qui varient de 0 % à 200 % pour les UALR-RCI octroyées en 2015 (de 0 % à 150 % pour les UALR-RCI en circulation et octroyées avant le 31 décembre 2014), selon le niveau de RCI atteint. Le paiement est conditionnel à l'atteinte d'un seuil minimal du cours des actions, calculé selon le cours moyen des trois derniers mois de la période du régime.

Les facteurs d'acquisition des octrois d'UALR-RTA, introduits en 2015, varient de 0 % à 200 %, sous réserve d'atteindre une condition du rendement total des actionnaires (RTA) par rapport au marché, sur la période de trois ans du régime, qui repose sur la performance du RTA relatif de la Compagnie par rapport au groupe de chemins de fer de classe I et à des éléments de l'indice S&P/TSX 60.

Le 9 décembre 2014, 0,5 million d'UALR-RCI réglées en espèces, octroyées en 2013, et 0,4 million d'UALR-RCI réglées en espèces, octroyées en 2014, ont été modifiées pour donner lieu à un règlement en capitaux propres. La modification a eu une incidence sur les UALR-RCI détenues par 133 membres du personnel et n'a pas entraîné la constatation d'une charge de rémunération additionnelle, puisque les octrois avaient été constatés à la juste valeur. De plus, aucun changement n'a été apporté aux conditions d'acquisition des octrois.

**Octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres**

Les UALR-RCI et les UALR-RTA octroyées sont réglées en actions ordinaires de la Compagnie, sous réserve de l'atteinte des conditions d'acquisition, sous forme de décaissements des Fiducies d'actions (voir la *Note 13, Capital-actions*). Le nombre d'actions remises au participant au moment du règlement est égal au nombre d'UALR octroyées multiplié par le facteur d'acquisition selon la performance moins les actions détenues afin de satisfaire à l'exigence minimale de la loi en matière de retenue d'impôt à la source applicable au participant. Pour la période du régime terminée le 31 décembre 2015, pour l'octroi de 2013, le niveau de RCI atteint a donné lieu à un facteur d'acquisition selon la performance de 150 %. La juste valeur totale des octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres, qui ont été acquis en 2015, était de 48 M\$. Puisque la condition relative au cours minimal des actions, en vertu du régime, a été satisfaite, un règlement d'environ 0,6 million d'actions des Fiducies d'actions devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2016.

### Octrois donnant lieu à un règlement en espèces

La valeur du paiement est égale au nombre d'UALR-RCI octroyées multiplié par le facteur d'acquisition lié au rendement et par le cours de clôture moyen des actions sur une période de 20 jours se terminant le 31 janvier de l'exercice suivant. Pour la période du régime terminée le 31 décembre 2015, pour l'octroi de 2013, le niveau de RCI atteint a donné lieu à un facteur d'acquisition selon la performance de 150 %. La juste valeur totale des octrois donnant lieu à un règlement en espèces, qui ont été acquis en 2015, était de 39 M\$ (106 M\$ en 2014 et 80 M\$ en 2013). Puisque la condition relative au cours minimal des actions, en vertu du régime, a été satisfaite, un paiement d'environ 39 M\$ devrait être versé au cours du premier trimestre de 2016.

En 2015, aucune UALR-RCI donnant lieu à un règlement en espèces n'a été octroyée. En 2014, la Compagnie a octroyé 0,8 million d'UALR-RCI (0,8 million en 2013) à des cadres désignés, leur donnant le droit de toucher un paiement en espèces établi en fonction du cours des actions de la Compagnie. Ces octrois ont ensuite pu être modifiés, ce qui a donné lieu à l'octroi de 0,4 million d'UALR-RCI en 2014 (0,5 million en 2013), qui seront réglées en actions ordinaires de la Compagnie.

Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées aux UALR :

	Règlement en titres de capitaux propres				Règlement en espèces
	UALR-RCI <sup>1)</sup>		UALR-RTA <sup>2)</sup>		UALR-RCI <sup>3)</sup>
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités
	En millions		En millions	En millions	
En circulation au 31 décembre 2014	0,9	71,05 \$	-	S.O.	1,6
Octroyées	0,4	50,87 \$	0,1	114,86 \$	-
Réglées	-	S.O.	-	S.O.	(0,9)
<b>En circulation au 31 décembre 2015</b>	<b>1,3</b>	<b>64,36 \$</b>	<b>0,1</b>	<b>114,86 \$</b>	<b>0,7</b>
Non acquises au 31 décembre 2014	0,9	71,05 \$	-	S.O.	0,7
Octroyées	0,4	50,87 \$	0,1	114,86 \$	-
Acquises durant l'année <sup>4)</sup>	(0,5)	75,15 \$	-	S.O.	(0,3)
<b>Non acquises au 31 décembre 2015</b>	<b>0,8</b>	<b>58,83 \$</b>	<b>0,1</b>	<b>114,86 \$</b>	<b>0,4</b>

1) La juste valeur de 22 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2015 est établie au moyen d'un modèle d'évaluation en treillis. Au 31 décembre 2015, la charge totale de rémunération non constatée liée aux UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres non acquises en circulation s'établissait à 20 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,6 an.

2) La juste valeur de 16 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2015 est déterminée au moyen d'un modèle de simulation de Monte Carlo. Au 31 décembre 2015, la charge totale de rémunération non constatée liée aux UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres non acquises en circulation s'établissait à 7 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,8 an.

3) La juste valeur au 31 décembre 2015 des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en espèces est établie au moyen d'un modèle d'évaluation en treillis. Au 31 décembre 2015, la charge totale de rémunération non constatée liée aux UALR-RCI donnant lieu à un règlement en espèces non acquises en circulation s'établissait à 8 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,0 an.

4) Les octrois acquis durant l'année devraient être réglés au cours du premier trimestre de 2016.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente les hypothèses et les justes valeurs liées aux octrois d'UALR-RCI :

Année de l'octroi	Règlement en titres de capitaux propres			Règlement en espèces		
	UALR-RCI <sup>1)</sup>			UALR-RCI <sup>2)</sup>		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
<b>Hypothèses</b>						
Cours des actions (\$) <sup>3)</sup>	84,55	76,29	76,29	S.O.	77,35	77,35
Volatilité projetée du cours des actions <sup>4)</sup>	15 %	15 %	17 %	S.O.	23 %	S.O.
Durée projetée (en années) <sup>5)</sup>	3,0	2,0	1,0	S.O.	1,0	S.O.
Taux d'intérêt sans risque <sup>6)</sup>	0,45 %	1,02 %	0,98 %	S.O.	0,49 %	S.O.
Taux de dividende (\$) <sup>7)</sup>	1,25	1,00	1,00	S.O.	1,25	S.O.
<b>Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi (\$) </b>	<b>50,87</b>	<b>66,84</b>	<b>75,15</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>
<b>Juste valeur par unité (\$) </b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>66,45</b>	<b>77,35</b>

1) Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres sont établies à la date de l'octroi.

2) Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en espèces sont établies en date du 31 décembre 2015.

3) Dans le cas des octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres, le cours des actions représente le cours de clôture des actions à la date d'octroi. Le cours des actions à la date d'octroi en 2014 et en 2013 est le cours des actions à la date de modification du 9 décembre 2014.

4) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.

5) Correspond à la période durant laquelle les octrois devraient être en circulation.

6) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

7) Selon le taux de dividende annualisé.

### Régime d'intéressement volontairement différé

Le régime d'intéressement volontairement différé (RIVD) de la Compagnie donne aux cadres supérieurs admissibles la possibilité de toucher leur prime de rendement annuelle et d'autres rémunérations au rendement admissibles sous forme d'unités d'actions différées (UAD), jusqu'à concurrence d'une limite maximale de report. Une UAD correspond à une action ordinaire de la Compagnie et produit également des dividendes chaque fois que des dividendes en espèces sont versés pour les actions ordinaires. Dans le cas des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres, le nombre d'UAD reçu par chaque participant est établi au moment du report. Dans le cas des UAD donnant lieu à un règlement en espèces, le nombre d'UAD reçu par chaque participant est calculé selon le cours de clôture moyen des actions de la Compagnie des 20 jours commerciaux précédant et incluant la date du paiement de la prime de rendement. Pour chaque participant, la Compagnie octroie 25 % de plus par rapport au montant choisi en UAD, qui seront acquises au cours d'une période de quatre ans. La possibilité de toucher une rémunération au rendement admissible sous forme d'UAD n'est plus offerte à un participant si la valeur de ses UAD acquises répond aux critères d'actionnariat de la Compagnie.

Le 9 décembre 2014, 1,7 million d'UAD réglées en espèces ont été modifiées pour des octrois réglés en titres de capitaux propres. La modification a eu une incidence sur les UAD détenues par 104 membres du personnel et n'a pas entraîné la constatation d'une charge de rémunération additionnelle, puisque les octrois avaient été constatés à la juste valeur. De plus, aucun changement n'a été apporté aux conditions d'acquisition de ces octrois.

### Octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres

Les UAD sont réglées en actions ordinaires de la Compagnie au moment de la cessation d'emploi par un achat sur le marché libre effectué par la Compagnie. Le nombre d'actions remises au participant est égal au nombre d'UAD octroyées moins les actions détenues afin de satisfaire à l'exigence minimale de la loi en matière de retenue d'impôt à la source applicable au participant.

La juste valeur totale des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres acquis en 2015 et en 2014 était de 1 M\$.

### Octrois donnant lieu à un règlement en espèces

La valeur des UAD de chaque participant est payable en espèces au moment de la cessation de son emploi.

La juste valeur totale des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en espèces acquis en 2015 et en 2014 était de néant (1 M\$ en 2013).

Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées aux octrois d'UAD :

	Règlement en titres de capitaux propres		Règlement en espèces	
	UAD <sup>1)</sup>		UAD <sup>2)</sup>	
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités	
	<i>En millions</i>		<i>En millions</i>	
En circulation au 31 décembre 2014 <sup>3)</sup>	1,7	76,29 \$	0,5	
Octroyées	-	81,18 \$	-	
Acquises	0,1	77,23 \$	-	
Régliées	-	76,38 \$	(0,1)	
<b>En circulation au 31 décembre 2015 <sup>4)</sup></b>	<b>1,8</b>	<b>76,44 \$</b>	<b>0,4</b>	

1) La juste valeur de 2 M\$ à la date de l'octroi des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2015 est établie en fonction du cours de l'action à la date de l'octroi. Au 31 décembre 2015, la valeur intrinsèque globale des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en circulation s'établissait à 132 M\$.

2) La juste valeur au 31 décembre 2015 des UAD donnant lieu à un règlement en espèces est fondée sur la valeur intrinsèque. Au 31 décembre 2015, le passif relatif aux UAD était de 36 M\$ (40 M\$ au 31 décembre 2014). Le cours de clôture des actions utilisé pour déterminer le passif était de 77,35 \$.

3) La moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi était de 76,29 \$ par unité pour les UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres modifiées en 2014.

4) Le nombre d'unités en circulation qui n'étaient pas acquises, la charge de rémunération non constatée liée aux UAD donnant lieu à un règlement en espèces et la période de constatation restante des UAD donnant lieu à un règlement en espèces et donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres n'ont pas été chiffrés, car ils portent sur un nombre minime d'unités.

### Octrois d'options d'achat d'actions

La Compagnie offre aux membres du personnel admissibles des régimes d'options d'achat d'actions leur permettant d'acquérir des actions ordinaires de la Compagnie, une fois le droit de levée des options acquis, au cours en vigueur au moment de l'octroi des options. Les options offertes par la Compagnie sont des options conventionnelles qui peuvent être acquises sur une période définie. En général, les droits de levée des options s'acquièrent sur une période de quatre ans de service continu. Règle générale, les options ne peuvent être exercées au cours des 12 premiers mois suivant la date de l'octroi et expirent après une période de dix ans. Au 31 décembre 2015, 18,4 millions d'actions ordinaires demeuraient autorisées aux fins d'émissions futures dans le cadre de ce régime.

Pour 2015, 2014 et 2013, la Compagnie a octroyé 0,9 million, 1,0 million et 1,1 million d'options d'achat d'action, respectivement.

Au 31 décembre 2015, le nombre total d'options conventionnelles en circulation s'établissait à 5,9 millions.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit porte sur les activités liées aux octrois d'options d'achat d'actions au cours de 2015. Dans le cas des options en circulation et des options pouvant être levées au 31 décembre 2015, le tableau indique la moyenne pondérée du prix de levée :

	Options en circulation		Options non acquises	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
	En millions		En millions	
En circulation au 31 décembre 2014 <sup>1)</sup>	7,5	37,37 \$	2,5	9,25 \$
Octroyées <sup>2)</sup>	0,9	84,47 \$	0,9	13,21 \$
Levées <sup>3)</sup>	(2,5)	29,30 \$	S.O.	S.O.
Acquises <sup>4)</sup>	S.O.	S.O.	(1,1)	8,72 \$
<b>En circulation au 31 décembre 2015 <sup>1)</sup></b>	<b>5,9</b>	<b>53,43 \$</b>	<b>2,3</b>	<b>10,94 \$</b>
<b>Pouvant être levées au 31 décembre 2015 <sup>1)</sup></b>	<b>3,6</b>	<b>41,74 \$</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan.

2) La juste valeur de 11 M\$ à la date de l'octroi des options octroyées en 2015 est établie au moyen du modèle de Black-Scholes. Au 31 décembre 2015, la charge totale de rémunération non constatée liée aux options non acquises en circulation s'établissait à 7 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 2,3 ans.

3) La valeur intrinsèque totale des options levées en 2015 était de 127 M\$ (50 M\$ en 2014 et 45 M\$ en 2013). Les espèces reçues à la levée des options en 2015 étaient de 74 M\$ (25 M\$ en 2014 et 28 M\$ en 2013) et les avantages fiscaux excédentaires connexes réalisés étaient de 5 M\$ (5 M\$ en 2014 et 3 M\$ en 2013).

4) La juste valeur des options acquises en 2015 était de 9 M\$ (9 M\$ en 2014 et 11 M\$ en 2013).

Le tableau qui suit indique le nombre d'options d'achat d'actions en circulation et pouvant être levées au 31 décembre 2015 par échelle de prix de levée ainsi que leur valeur intrinsèque, et, pour les options d'achat d'actions en circulation, la moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration. Le tableau indique également la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours, qui représente la valeur qui aurait été obtenue par les titulaires d'options s'ils avaient levé leurs options le 31 décembre 2015 au cours de clôture de 77,35 \$ des actions de la Compagnie.

Échelle de prix de levée	Options en circulation			Options pouvant être levées			
	Nombre d'options	Moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale
	En millions			En millions			
20,95 \$ - 31,09 \$	0,9	2,8	24,54 \$	48 \$	0,9	24,54 \$	48 \$
31,10 \$ - 47,85 \$	1,4	5,0	38,13 \$	56	1,2	36,75 \$	47
47,86 \$ - 58,71 \$	1,5	6,2	52,48 \$	37	1,1	50,81 \$	28
58,72 \$ - 80,87 \$	1,2	7,6	69,46 \$	10	0,4	68,09 \$	4
80,88 \$ - 95,62 \$	0,9	9,1	89,63 \$	-	-	95,62 \$	-
<b>Solde au 31 décembre 2015 <sup>1)</sup></b>	<b>5,9</b>	<b>6,1</b>	<b>53,43 \$</b>	<b>151 \$</b>	<b>3,6</b>	<b>41,74 \$</b>	<b>127 \$</b>

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan. Au 31 décembre 2015, la quasi-totalité des options d'achat d'actions en circulation était dans le cours. La moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions pouvant être levées était de 4,8 ans.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit présente les hypothèses utilisées pour l'évaluation des octrois d'options d'achat d'actions :

<i>Année de l'octroi</i>	2015	2014	2013
<b>Hypothèses</b>			
Cours au moment de l'octroi (\$)	84,47	58,74	47,47
Volatilité projetée du cours des actions <sup>1)</sup>	20 %	23 %	23 %
Durée projetée (en années) <sup>2)</sup>	5,5	5,4	5,4
Taux d'intérêt sans risque <sup>3)</sup>	0,78 %	1,51 %	1,41 %
Taux de dividende (\$) <sup>4)</sup>	1,25	1,00	0,86
<b>Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi (\$)</b>	<b>13,21</b>	<b>11,09</b>	<b>8,52</b>

1) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.

2) Correspond à la période durant laquelle les octrois devraient être en circulation. La Compagnie utilise des données historiques pour établir des estimations relativement à la levée des options.

3) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

4) Selon le taux de dividende annualisé.

### Volatilité du cours des actions

La charge de rémunération relative au Régime d'unités d'actions réglées en espèces de la Compagnie est établie en fonction de la juste valeur des octrois à la fin de chaque période, au moyen du modèle d'évaluation en treillis dont l'une des hypothèses principales a trait au cours des actions de la Compagnie. De plus, le passif de la Compagnie au titre du RIVD donnant lieu à un règlement en espèces est évalué à la valeur du marché à la fin de chaque période et dépend donc aussi du cours des actions de la Compagnie. Les fluctuations du cours des actions de la Compagnie entraînent la volatilité de la charge liée à la rémunération à base d'actions, inscrite dans le Bénéfice net. À l'heure actuelle, la Compagnie ne détient pas d'instruments financiers dérivés pour gérer cette exposition au risque. Une variation de 1 \$ du cours des actions de la Compagnie au 31 décembre 2015 aurait eu une incidence d'environ 2 M\$ sur la charge liée à la rémunération.

### Régime d'actionnariat du personnel

La Compagnie dispose d'un Régime d'actionnariat du personnel (RAP) donnant aux membres du personnel admissibles la possibilité de souscrire jusqu'à 10 % de leur salaire brut pour acheter des actions ordinaires de la Compagnie sur le marché libre, en contrepartie de quoi la Compagnie s'engage à investir, en leur nom, un montant supplémentaire correspondant à 35 % du montant investi par eux, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut.

Le tableau suivant présente le nombre de participants détenant des actions, le nombre total d'actions achetées en vertu du RAP au nom des membres du personnel, y compris les contributions de la Compagnie, de même que les charges afférentes inscrites pour les exercices terminés les 31 décembre 2015, 2014 et 2013 :

<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2015	2014	2013
Nombre de participants détenant des actions	19 728	18 488	18 488
Nombre total d'actions achetées en vertu du RAP au nom des membres du personnel (en millions)	2,0	2,1	2,3
Charge pour contribution de la Compagnie (en millions)	38 \$	34 \$	30 \$

## 15 – Autre perte globale cumulée

<i>En millions</i>	Écart de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	Total déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2012	(579) \$	(3 290) \$	8 \$	(3 861) \$	604 \$	(3 257) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Gain de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	440			440	7	447
Perte de change sur la conversion de la dette à long terme libellée en dollars US et désignée comme couverture de change relativement à l'investissement net dans les filiales aux É.-U.	(394)			(394)	52	(342)
Gain actuariel reconnu durant l'exercice		1 540 <sup>1)</sup>		1 540	(411) <sup>1)</sup>	1 129
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette		226		226 <sup>2)</sup>	(60) <sup>3)</sup>	166
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		5		5 <sup>2)</sup>	(1) <sup>3)</sup>	4
Perte au titre des règlements reconnue durant l'exercice		4 <sup>1)</sup>		4 <sup>2)</sup>	(1) <sup>1) 3)</sup>	3
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>46</b>	<b>1 775</b>	<b>-</b>	<b>1 821</b>	<b>(414)</b>	<b>1 407</b>
Solde au 31 décembre 2013	(533) \$	(1 515) \$	8 \$	(2 040) \$	190 \$	(1 850) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Gain de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	644			644	4	648
Perte de change sur la conversion de la dette à long terme libellée en dollars US et désignée comme couverture de change relativement à l'investissement net dans les filiales aux É.-U.	(569)			(569)	73	(496)
Perte actuarielle reconnue durant l'exercice		(1 120) <sup>1)</sup>		(1 120)	301 <sup>1)</sup>	(819)
Coût des prestations au titre des services passés résultant des modifications apportées aux régimes reconnu durant l'exercice		(4)		(4)	1	(3)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette		120		120 <sup>2)</sup>	(32) <sup>3)</sup>	88
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		6		6 <sup>2)</sup>	(2) <sup>3)</sup>	4
Perte au titre des règlements reconnue durant l'exercice		3 <sup>1)</sup>		3 <sup>2)</sup>	(1) <sup>1) 3)</sup>	2
Amortissement du gain relatif aux accords de taux futurs			(1)	(1) <sup>4)</sup>	-	(1)
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>75</b>	<b>(995)</b>	<b>(1)</b>	<b>(921)</b>	<b>344</b>	<b>(577)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>(458) \$</b>	<b>(2 510) \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>(2 961) \$</b>	<b>534 \$</b>	<b>(2 427) \$</b>

1) Certains montants de 2014 et de 2013 ont été reclassés pour respecter la présentation adoptée en 2015.

2) Montants reclassés dans le poste Main-d'œuvre et avantages sociaux de l'État consolidé des résultats et inclus dans les composantes du coût net des prestations. Voir la Note 12, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

3) Inclus dans le poste Charge d'impôts sur les bénéfices de l'État consolidé des résultats.

4) Montant associé aux transactions relatives aux accords de taux futurs conclues dans des années antérieures, qui sont amorties sur les durées de la dette correspondante dans le poste Intérêts débiteurs de l'État consolidé des résultats.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	Total déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2014	(458) \$	(2 510) \$	7 \$	(2 961)	534	(2 427) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Gain de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	1 607			1 607	-	1 607
Perte de change sur la conversion de la dette à long terme libellée en dollars US et désignée comme couverture de change relativement à l'investissement net dans les filiales aux É.-U.	(1 358)			(1 358)	181	(1 177)
Gain actuariel reconnu durant l'exercice		74		74	(18)	56
Coût des prestations au titre des services passés résultant des modifications apportées aux régimes reconnu durant l'exercice		(1)		(1)	-	(1)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette		224		224 <sup>1)</sup>	(56) <sup>2)</sup>	168
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		5		5 <sup>1)</sup>	(1) <sup>2)</sup>	4
Perte au titre des règlements reconnue durant l'exercice		4		4 <sup>1)</sup>	(1) <sup>2)</sup>	3
<b>Autre bénéfice global</b>	<b>249</b>	<b>306</b>	<b>-</b>	<b>555</b>	<b>105</b>	<b>660</b>
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>(209) \$</b>	<b>(2 204) \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>(2 406)</b>	<b>639</b>	<b>(1 767) \$</b>

1) Montants reclassés dans le poste Main-d'œuvre et avantages sociaux de l'État consolidé des résultats et inclus dans les composantes du coût net des prestations. Voir la Note 12, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

2) Inclus dans le poste Charge d'impôts sur les bénéfices de l'État consolidé des résultats.

## 16 – Engagements et éventualités d'importance

**Contrats de location**

La Compagnie a conclu des contrats de location-exploitation et de location-acquisition, principalement pour des locomotives, des wagons et du matériel intermodal. Plusieurs contrats de location-acquisition offrent l'option d'acheter les éléments loués pour des montants fixes pendant la durée du contrat de location ou à son expiration. Au 31 décembre 2015, les engagements de la Compagnie en vertu de ces contrats de location-exploitation et de location-acquisition s'élevaient à 742 M\$ et 640 M\$, respectivement. Les paiements minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-exploitation ayant une durée de location initiale non annulable de plus de un an et les paiements minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-acquisition pour les cinq prochains exercices et ultérieurement s'établissent comme suit :

<i>En millions</i>	<b>Location- exploitation</b>	<b>Location- acquisition</b>
2016	169 \$	245 \$
2017	138	186
2018	113	17
2019	82	17
2020	53	23
2021 et ultérieurement	187	152
<b>Total</b>	<b>742 \$</b>	<b>640</b>
<i>Moins : intérêts implicites sur les contrats de location-acquisition à des taux variant entre environ 0,7 % et 7,3 %</i>		118
<i>Valeur actuelle des paiements minimaux exigibles en vertu de contrats de location compris dans la dette (Note 10)</i>		<b>522 \$</b>

La Compagnie a également conclu des contrats de location-exploitation relativement à son parc automobile d'une durée non annulable de un an, qu'elle a coutume de renouveler ensuite sur une base mensuelle. Les paiements annuels relatifs à de tels contrats sont estimés à environ 20 M\$ et s'étalent généralement sur cinq ans.

La charge de location au titre de tous les contrats de location-exploitation s'élevait à 204 M\$, 201 M\$ et 179 M\$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2015, 2014 et 2013, respectivement. Les loyers conditionnels et les loyers de sous-locations n'étaient pas importants.

**Engagements**

Au 31 décembre 2015, les engagements totaux de la Compagnie pour l'acquisition de traverses, de rails, de wagons, de locomotives et d'autres matériel et services, de même qu'au titre de contrats de soutien et de maintenance et de licences informatiques, étaient de 1 475 M\$. La Compagnie est également engagée à dépenser un montant estimatif d'environ 1,4 G\$ (1,0 G\$ US), en ce qui a trait aux coûts restants pour la mise en œuvre de la commande intégrale des trains (CIT), comme l'exigent des dispositions législatives adoptées par le gouvernement fédéral américain. Concernant le plan de mise en œuvre révisé de la CIT du CN qui a été déposé en janvier 2016, le CN a procédé à un réexamen de tous les coûts liés à ce plan et estime que le coût total de mise en œuvre sera de 1,2 G\$ US, dont un montant de 0,2 G\$ US avait été utilisé au 31 décembre 2015. L'estimation révisée du coût total tient compte des complexités additionnelles identifiées au cours de la revue détaillée ainsi que des défis techniques anticipés pour se conformer aux règlements et pour maintenir l'interopérabilité avec les autres chemins de fer ainsi que pour maintenir une performance optimale en matière d'exploitation.

De plus, en ce qui a trait à l'acquisition des lignes principales de l'ancienne Elgin, Joliet and Eastern Railway Company, la Compagnie est toujours engagée à dépenser, d'ici le 31 décembre 2017, un montant estimatif d'environ 48 M\$ (35 M\$ US). Ces engagements comprennent des projets d'ouvrage de franchissement dénivelé et des améliorations de l'infrastructure du chemin de fer, de même que des engagements dans le cadre d'une série d'ententes avec diverses collectivités individuellement et d'un programme global de mesures volontaires d'atténuation qui a été établi pour répondre aux préoccupations des municipalités environnantes.

**Éventualités**

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires et parfois punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétendus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels encourus par des membres du personnel et des tiers, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés, notamment, par des déraillements ou d'autres accidents.

### Canada

Les blessures subies par les membres du personnel sont régies par la législation sur les accidents du travail de chaque province, en vertu de laquelle les membres du personnel peuvent toucher une indemnité forfaitaire ou une série de prestations échelonnées, selon la nature et la gravité de la blessure. Comme telle, la provision à l'égard des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel est actualisée. Dans les provinces où la Compagnie est auto-assurée, les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel sont comptabilisés selon des estimations actuarielles du coût ultime découlant de ces blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers. Une étude actuarielle exhaustive est habituellement effectuée au moins tous les trois ans. Pour tout autre litige, la Compagnie maintient des provisions et les révisé régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

En 2015, la Compagnie a inscrit une diminution de 12 M\$ de sa provision à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations au Canada à la suite d'une étude actuarielle exhaustive des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel et de diverses autres réclamations en justice. En 2014 et en 2013, les études actuarielles externes ont appuyé une réduction nette de 2 M\$ et une augmentation nette de 1 M\$, respectivement.

Aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013, la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations au Canada s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2015	2014	2013
Début de l'exercice	203 \$	210 \$	209 \$
Courus et autres	17	28	38
Paielements	(29)	(35)	(37)
<i>Fin de l'exercice</i>	191 \$	203 \$	210 \$
Tranche à court terme – Fin de l'exercice	27 \$	28 \$	31 \$

### États-Unis

Les réclamations pour blessures corporelles subies par des membres du personnel de la Compagnie, y compris les réclamations relatives à des maladies professionnelles et à des accidents du travail présumés, sont assujetties aux dispositions de la *Federal Employers' Liability Act* (FELA). En vertu de la FELA, les membres du personnel sont indemnisés pour les dommages évalués en fonction de la détermination d'une faute par le système de jury des États-Unis ou au moyen de règlements individuels. Comme telle, la provision à cet égard n'est pas actualisée. À part quelques exceptions où les réclamations sont évaluées au cas par cas, la Compagnie utilise une approche actuarielle et enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, y compris aux réclamations liées aux maladies professionnelles revendiquées et non revendiquées et aux dommages matériels, sur la base d'estimations actuarielles de leurs coûts définitifs. Une étude actuarielle exhaustive est effectuée chaque année.

Dans le cas des réclamations pour accidents de travail subis par des membres du personnel, y compris les réclamations pour maladies professionnelles revendiquées et des réclamations de tiers, notamment les réclamations liées à des accidents aux passages à niveau, à des intrusions et à des dommages matériels, l'évaluation actuarielle tient compte, entre autres, de la tendance historique de la Compagnie en matière de dépôt et de règlement des réclamations. Dans le cas des réclamations pour maladies professionnelles non revendiquées, l'étude actuarielle comprend la projection à long terme de l'expérience de la Compagnie en prenant en compte la population pouvant être exposée. La Compagnie rajuste son passif en fonction de l'évaluation de la direction et des résultats de l'étude. De façon continue, la direction révisé et compare les hypothèses inhérentes à l'étude actuarielle la plus récente avec les données courantes sur l'évolution des réclamations et, s'il y a lieu, rajuste la provision.

Vu l'incertitude inhérente liée à la prévision d'événements futurs, y compris d'événements liés à des maladies professionnelles, notamment en ce qui a trait, sans s'y limiter, au moment et au nombre réel de réclamations, au coût moyen par réclamation et aux contextes législatif et judiciaire, les paiements futurs de la Compagnie peuvent différer des montants actuellement enregistrés.

En 2015, la Compagnie a inscrit une réduction de 5 M\$ de sa provision à l'égard des réclamations pour blessures corporelles et des autres réclamations attribuables à des réclamations relatives à des maladies non professionnelles, des réclamations de tiers et des réclamations relatives à des maladies professionnelles aux États-Unis à la suite de l'étude actuarielle externe de 2015. En 2014 et en 2013, les études actuarielles externes ont appuyé une réduction nette de 20 M\$ et de 11 M\$, respectivement. Les réductions des exercices antérieurs découlant des évaluations actuarielles de 2014 et de 2013 ont été principalement attribuables à des réclamations relatives à des maladies non professionnelles, des réclamations de tiers et des réclamations relatives à des maladies professionnelles, ce qui reflète une diminution des estimations de la Compagnie à l'égard des réclamations non revendiquées et des coûts associés aux réclamations revendiquées. La Compagnie a une stratégie continue de réduction de la fréquence et de la gravité des réclamations, au moyen de mesures de prévention et de limitation des blessures, de limitation des réclamations et de réduction des paiements des réclamations existantes.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013, la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations aux États-Unis s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2015	2014	2013
Début de l'exercice	95 \$	106 \$	105 \$
Courus et autres	22	2	18
Paiements	(30)	(22)	(24)
Change étranger	18	9	7
<i>Fin de l'exercice</i>	105 \$	95 \$	106 \$
Tranche à court terme – Fin de l'exercice	24 \$	20 \$	14 \$

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, on ne peut prédire avec certitude l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 31 décembre 2015, ni celle des réclamations futures. Lorsqu'elle établit des provisions pour les passifs éventuels, s'il est impossible d'évaluer les pertes probables avec un niveau de certitude raisonnable, la Compagnie tient compte d'un éventail de pertes probables possibles relativement à chacune de ces questions et inscrit le montant estimatif qu'elle considère comme le plus raisonnable relativement à cet éventail de pertes. Toutefois, si aucun montant dans cet éventail ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, le montant minimum est alors inscrit. Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut pas être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Compagnie estime que les poursuites intentées contre elle n'auront pas, individuellement ou dans l'ensemble, une issue possible susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Compagnie. Cependant, étant donné l'incapacité inhérente de prédire avec certitude les événements futurs imprévisibles, on ne peut donner aucune assurance que la résolution finale de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier.

### Questions environnementales

Les activités de la Compagnie sont assujetties à un grand nombre de lois et de règlements sur l'environnement établis par les gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux au Canada et aux États-Unis portant, entre autres, sur les émissions atmosphériques, les rejets dans les eaux, la production, la manipulation, l'entreposage, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, des matières dangereuses et d'autres matières, la mise hors service des réservoirs souterrains et de surface et la contamination du sol et des eaux souterraines. L'exploitation par la Compagnie d'activités ferroviaires et d'activités de transport connexes, la possession, l'exploitation ou le contrôle de biens immobiliers et d'autres activités commerciales comportent des risques de responsabilité environnementale à l'égard à la fois des activités courantes et antérieures.

### Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes connues

La Compagnie a identifié environ 215 sites où elle est ou pourrait être responsable de payer des frais de mesures correctives relativement à des contaminations présumées, dans certains cas conjointement avec d'autres parties potentiellement responsables, et pour lesquels elle peut être assujettie à des mesures de décontamination et des actions coercitives environnementales, y compris celles qui sont imposées par la *Federal Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980* (CERCLA) des États-Unis, également appelée la *Superfund Law*, ou des lois étatiques similaires. La CERCLA et des lois étatiques similaires, en plus d'autres lois canadiennes et américaines similaires, imposent généralement la responsabilité solidaire concernant des coûts de dépollution et d'exécution aux propriétaires et exploitants actuels et antérieurs d'un site, ainsi qu'à ceux dont les déchets ont été déchargés sur un site, sans égard à la faute ou à la légalité du comportement initial. La Compagnie a été avisée qu'elle est une partie potentiellement responsable de coûts d'étude et de nettoyage à six sites régis par la *Superfund Law* (et par des lois étatiques similaires) et pour lesquels des paiements liés aux enquêtes et aux mesures correctives ont été ou seront versés ou doivent encore être déterminés, et, dans de nombreux cas, est une parmi plusieurs parties potentiellement responsables.

Le coût ultime des correctifs liés aux sites contaminés connus ne peut être établi de façon définitive, puisque la responsabilité environnementale estimée pour un site particulier peut varier selon la nature et l'étendue de la contamination, la nature des mesures d'intervention prévues, compte tenu des techniques de nettoyage disponibles, l'évolution des normes réglementaires en matière de responsabilité environnementale ainsi que le nombre de parties potentiellement responsables et leur viabilité financière. Par conséquent, des passifs sont comptabilisés en fonction des résultats d'une évaluation réalisée en quatre étapes pour chaque site. Un passif est d'abord inscrit lorsque des évaluations environnementales surviennent, si des mesures correctives sont probables et si les coûts, déterminés par un plan d'action particulier en matière de technologie à utiliser et de l'envergure de la mesure corrective nécessaire, peuvent être estimés avec

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

suffisamment de précision. La Compagnie estime les coûts associés à un site particulier en utilisant des scénarios de coûts établis par des consultants externes selon l'étendue de la contamination et les coûts prévus des mesures correctives. Si plusieurs parties sont concernées, la Compagnie provisionne la quote-part du passif qui lui est assignable en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les estimations initiales sont redressées à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance. Les charges environnementales, qui sont comptabilisées dans le poste Risques divers et autres de l'État consolidé des résultats, comprennent des montants au titre de sites ou de contaminants nouvellement identifiés ainsi que des rajustements des estimations initiales. Les recouvrements de coûts liés aux mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable.

Aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013, la provision de la Compagnie à l'égard de sites environnementaux particuliers s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2015	2014	2013
Début de l'exercice	114 \$	119 \$	123 \$
Courus et autres	81	11	12
Paiements	(91)	(19)	(18)
Change étranger	6	3	2
<i>Fin de l'exercice</i>	<b>110 \$</b>	<b>114 \$</b>	<b>119 \$</b>
Tranche à court terme – Fin de l'exercice	51 \$	45 \$	41 \$

La Compagnie prévoit que la plus grande partie du passif au 31 décembre 2015 sera payée au cours des cinq prochaines années. Cependant, certains coûts pourraient être payés au cours d'une période plus longue. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

### ***Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes inconnues***

Bien que la Compagnie estime avoir identifié tous les coûts qu'elle devra vraisemblablement engager à l'égard de questions environnementales au cours des prochains exercices, sur la base des renseignements actuels, la découverte de nouveaux faits, des changements législatifs futurs, la possibilité d'émissions de matières dangereuses dans l'environnement et les efforts soutenus de la Compagnie en vue d'identifier les passifs potentiels à l'égard de l'environnement liés à ses immobilisations pourraient se traduire par l'identification de coûts et de passifs additionnels. On ne peut estimer avec suffisamment de précision l'ampleur de ces passifs additionnels et des coûts qui découleraient des mesures prises pour se conformer aux lois et règlements futurs sur l'environnement et pour limiter les cas de contamination ou y remédier, et ce, pour de multiples raisons incluant :

- l'absence d'information technique spécifique portant sur de nombreux sites;
- l'absence d'autorité gouvernementale, d'ordonnances de tierces parties ou de réclamations à l'égard de certains sites;
- la possibilité que les lois et les règlements soient modifiés, que de nouvelles lois ou de nouveaux règlements soient adoptés, que de nouvelles technologies en matière de mesures correctives soient développées, et l'incertitude relative au moment où les travaux seront réalisés sur certains sites; et
- la détermination du passif de la Compagnie par rapport à celui des autres parties potentiellement responsables et la possibilité que les coûts pour certains sites soient récupérés auprès de tierces parties.

Par conséquent, on ne peut déterminer à l'heure actuelle la probabilité que ces coûts soient engagés, ni indiquer si ces coûts seront d'importance pour la Compagnie. Ainsi, il n'y a aucune certitude que des passifs ou des coûts relatifs aux questions environnementales ne seront pas engagés à l'avenir, qu'ils n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier ou qu'ils n'auront pas de répercussions négatives sur les liquidités de la Compagnie, bien que la direction soit d'avis que, selon les informations actuelles, les coûts liés aux questions environnementales n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les liquidités de la Compagnie. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront provisionnés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés.

### **Événements futurs**

Dans le cadre de l'exploitation ferroviaire et des activités de transport connexes, il arrive qu'il se produise des déraillements ou d'autres accidents, y compris des déversements et des émissions de matières dangereuses, susceptibles de causer des préjudices à la santé de personnes ou des dommages environnementaux. En conséquence, il est possible que la Compagnie ait à engager, à l'avenir, des coûts potentiellement importants liés à de tels dommages, pour se conformer aux lois relativement à d'autres risques, y compris des coûts relatifs au nettoyage, le paiement de pénalités environnementales, les obligations de correction et des dommages-intérêts liés à des préjudices subis par des personnes ou à des dommages matériels.

### **Conformité réglementaire**

La Compagnie peut engager d'importantes dépenses en immobilisations et d'exploitation pour se conformer aux exigences législatives sur l'environnement et aux exigences de décontamination relatives à ses activités ferroviaires et découlant de la possession, de l'exploitation ou du contrôle de biens immobiliers, tant aujourd'hui que par le passé. Les charges d'exploitation au titre des questions environnementales se sont élevées à 20 M\$ en 2015, 20 M\$ en 2014 et 18 M\$ en 2013. De plus, compte tenu des résultats de ses programmes d'exploitation et d'entretien ainsi que d'audits environnementaux en cours et d'autres facteurs, la Compagnie planifie des améliorations d'immobilisations spécifiques annuellement. Certaines de ces améliorations visent à assurer la conformité des installations, telles que les postes de ravitaillement en carburant et les systèmes de traitement des eaux usées et de ruissellement, par rapport aux normes environnementales, et comprennent de nouvelles constructions et la modernisation de systèmes et (ou) de processus existants. D'autres dépenses en immobilisations ont trait à l'évaluation et la restauration de certaines immobilisations dépréciées. Les dépenses en immobilisations de la Compagnie pour des questions environnementales se sont élevées à 18 M\$ en 2015, 19 M\$ en 2014 et 10 M\$ en 2013.

### **Garanties et indemnisations**

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie, incluant certaines de ses filiales, conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse des garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment de garanties de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation, de lettres de crédit de soutien et d'autres cautions ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire.

#### **Garanties**

##### *Garantie de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation*

La Compagnie a garanti une part de la valeur résiduelle de certains de ses actifs loués, en vertu de contrats de location-exploitation qui expirent entre 2016 et 2022, au profit du locateur. Si la juste valeur des actifs, à la fin de la durée de leurs contrats de location respectifs, est inférieure à la juste valeur estimée au moment de l'établissement du contrat de location, la Compagnie doit indemniser le locateur pour l'écart, sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2015, le risque maximal que la Compagnie courait à l'égard de ces garanties était de 200 M\$ (194 M\$ au 31 décembre 2014). Aucun recours n'est prévu pour recouvrer des montants auprès de tiers.

##### *Autres garanties*

Au 31 décembre 2015, la Compagnie, incluant certaines de ses filiales, avait accordé 551 M\$ (487 M\$ au 31 décembre 2014) de lettres de crédit de soutien irrévocables et 120 M\$ (106 M\$ au 31 décembre 2014) d'autres cautions et obligations, émises par des institutions financières à cote de solvabilité élevée, à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles. Au 31 décembre 2015, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces instruments de garantie s'élevait à 671 M\$ (593 M\$ au 31 décembre 2014), dont 589 M\$ (525 M\$ au 31 décembre 2014) étaient liés à l'indemnisation des travailleurs et à d'autres passifs au titre des avantages sociaux et 82 M\$ (68 M\$ au 31 décembre 2014) étaient liés à d'autres passifs. Les lettres de crédit ont été obtenues par la Compagnie en vertu de ses facilités de lettres de crédit bilatérales. Les instruments de garantie viennent à échéance à diverses dates entre 2016 et 2018.

La Compagnie n'a pas comptabilisé de passif au 31 décembre 2015 relativement à ces instruments de garantie, puisqu'ils sont liés à la performance future de la Compagnie et la Compagnie ne s'attendait pas à effectuer de paiements en vertu de ces instruments de garantie.

### *Indemnisations générales*

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie fournit des indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire, dans le cadre de diverses ententes avec des tiers, y compris des dispositions d'indemnisation en vertu desquelles la Compagnie serait tenue d'indemniser des tiers et d'autres. Au cours de l'exercice, la Compagnie a conclu différents contrats avec des tiers pour lesquels une indemnisation a été fournie. Vu la nature des clauses d'indemnisation, le risque maximal que la Compagnie court à l'égard de paiements futurs ne peut raisonnablement être déterminé. Dans une mesure correspondant aux réclamations réelles en vertu de ces ententes, la Compagnie maintient des provisions qu'elle considère suffisantes pour de telles réclamations. Au 31 décembre 2015, la Compagnie n'a inscrit aucun passif afférent à aucune indemnisation.

## 17 – Instruments financiers

### **Gestion des risques**

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à divers risques découlant de son utilisation d'instruments financiers. Pour gérer ces risques, la Compagnie adhère à des lignes directrices concernant la gestion des risques financiers, qui sont surveillées et approuvées par le Comité des finances de la Compagnie aux fins d'assurer la solidité du bilan, d'optimiser le bénéfice par action et les flux de trésorerie disponibles, de financer ses activités d'exploitation à un coût du capital optimal et de préserver ses liquidités. La Compagnie n'a que peu recours aux instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques, et ne possède ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation.

### *Risque de change étranger*

La Compagnie œuvre à la fois au Canada et aux États-Unis, et elle est par conséquent affectée par les fluctuations du taux de change. Les variations du taux de change entre le dollar CA et le dollar US ont donc une incidence sur les produits d'exploitation et les charges de la Compagnie. Pour gérer le risque de change, la Compagnie désigne la dette à long terme de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les filiales aux États-Unis. Conséquemment, depuis les dates de désignation, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette à long terme libellée en dollars US de la Compagnie sont inscrites au poste Autre perte globale cumulée, ce qui réduit la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars CA de la dette à long terme libellée en dollars US.

La Compagnie conclut également des contrats de change à terme afin de gérer son exposition au risque de change. Au 31 décembre 2015, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur d'une valeur nominale de 361 M\$ US (350 M\$ US au 31 décembre 2014). Les changements de la juste valeur des contrats à terme, qui découlent de la variation des taux de change, sont comptabilisés au poste Autres produits de l'État consolidé des résultats lorsqu'ils se produisent. Pour les exercices se terminant les 31 décembre 2015, 2014 et 2013, la Compagnie a comptabilisé des gains de 61 M\$, 9 M\$ et 6 M\$, respectivement, liés aux contrats de change à terme. Ces gains ont été neutralisés en grande partie par les pertes liées à la réévaluation d'autres actifs et passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés dans le poste Autres produits. Au 31 décembre 2015, le poste Autres actifs à court terme comprenait un gain non réalisé de 4 M\$ (9 M\$ au 31 décembre 2014) et le poste Crédeurs et autres comprenait une perte non réalisée de 2 M\$ (néant au 31 décembre 2014) liés aux contrats de change à terme.

### **Risque de taux d'intérêt**

La Compagnie est exposée au risque de taux d'intérêt, c'est-à-dire le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Ce risque existe à l'égard de la dette à long terme de la Compagnie. La Compagnie émet principalement des titres de créance à taux d'intérêt fixes, ce qui expose la Compagnie aux variations de la juste valeur des titres de créance. La Compagnie émet aussi des titres de créance à taux d'intérêt variables, ce qui expose la Compagnie aux variations des intérêts débiteurs.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Compagnie gère ses emprunts en fonction de ses besoins de liquidités, des dates d'échéance et du profil de la devise et des taux d'intérêt. En prévision d'émissions futures de titres de créance, la Compagnie peut utiliser des instruments dérivés tels que des contrats de garantie de taux d'intérêt. Présentement, la Compagnie ne détient pas d'instruments dérivés importants pour gérer le risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2015, le poste Autre perte globale cumulée comprenait un gain non amorti de 7 M\$ (7 M\$ au 31 décembre 2014) afférent à des accords de taux futurs réglés au cours d'un exercice antérieur, qui est amorti sur la durée de la dette associée.

### Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente les méthodes et hypothèses d'évaluation que la Compagnie utilise pour estimer la juste valeur des instruments financiers et leur niveau au sein du classement hiérarchique de la juste valeur :

<b>Niveau 1</b> <b>Valeur à la cote</b> <b>d'instruments identiques</b> <b>sur les marchés actifs</b>	La valeur comptable de la Trésorerie et équivalents et des Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions se rapproche de la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, dont la juste valeur est déterminée selon la valeur à la cote sur des marchés actifs.
<b>Niveau 2</b> <b>Données importantes</b> <b>observables (autres que</b> <b>les valeurs à la cote</b> <b>comprises dans le</b> <b>niveau 1)</b>	<p>La valeur comptable des Débiteurs, des Autres actifs à court terme et des Crédeurs et autres se rapproche de la juste valeur. La juste valeur de ces instruments financiers n'est pas déterminée d'après la valeur à la cote, mais plutôt d'après l'information observable sur le marché. La juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer l'exposition de la Compagnie au risque de change et compris dans les postes Autres actif à court terme et Crédeurs et autres est mesurée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'actualisation établi à partir de données du marché sur les instruments financiers comportant des risques et des échéances similaires.</p> <p>La valeur comptable de la dette de la Compagnie ne se rapproche pas de la juste valeur. La juste valeur est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la notation de la société et la durée restante à l'échéance sont semblables. Au 31 décembre 2015, la dette de la Compagnie avait une valeur comptable de 10 427 M\$ (8 372 M\$ au 31 décembre 2014) et une juste valeur de 11 720 M\$ (9 767 M\$ au 31 décembre 2014).</p>
<b>Niveau 3</b> <b>Données importantes</b> <b>non observables</b>	La valeur comptable des placements compris dans le poste Actif incorporel et autres actifs se rapproche de la juste valeur, à l'exception de certains placements comptabilisés au coût dont les données importantes sont non observables et dont la juste valeur est estimée selon la quote-part de la Compagnie de l'actif net sous-jacent. Au 31 décembre 2015, les placements de la Compagnie avaient une valeur comptable de 69 M\$ (58 M\$ au 31 décembre 2014) et une juste valeur de 220 M\$ (183 M\$ au 31 décembre 2014).

## 18 – Information sectorielle

La Compagnie gère ses exploitations à titre de secteur commercial unique sur un seul réseau qui couvre de vastes distances et territoires géographiques, au Canada et aux États-Unis. L'information financière constatée à ce niveau, telle que les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, est utilisée par la haute direction, notamment le principal responsable de l'exploitation de la Compagnie, pour évaluer la performance financière et opérationnelle ainsi que pour l'affectation des ressources à travers le réseau du CN.

Les initiatives stratégiques de la Compagnie, qui en guident l'orientation opérationnelle, sont élaborées et gérées de façon centralisée par la haute direction et sont communiquées aux centres d'activités régionaux de la Compagnie (régions de l'Ouest, de l'Est et du Sud). La haute direction est responsable, entre autres, de la stratégie de commercialisation du CN, de la gestion des clients importants, de la planification et du contrôle généraux de l'infrastructure et du matériel roulant, de l'affectation des ressources et d'autres fonctions, telles que la planification financière, la comptabilité et la trésorerie.

Les centres d'activités régionaux ont le mandat de gérer les exigences de service courantes sur leurs territoires respectifs et de contrôler les coûts directs engagés localement. Le contrôle des coûts est nécessaire à l'atteinte de normes d'efficacité déterminées pour l'ensemble de l'entreprise. Les régions exécutent la stratégie et le plan d'exploitation globaux établis par la haute direction; la gestion du service et le contrôle des coûts directs réalisés sur le plan régional ne servent pas de fondement au processus décisionnel de la Compagnie. Environ 95 % des produits marchandises de la Compagnie proviennent de clients nationaux dont le transport de marchandises s'étend à l'échelle de l'Amérique du Nord et vise des groupes marchandises variés. Par conséquent, la Compagnie ne gère pas ses produits d'exploitation sur le plan régional, puisque dans de nombreux cas, les points de départ, de transit et d'arrivée sont dans des régions différentes.

Par ailleurs, les caractéristiques suivantes sont partagées par toutes les régions :

- la seule activité commerciale de chaque région est le transport de marchandises sur le vaste réseau ferroviaire de la Compagnie;
- les régions desservent des clients nationaux associés aux différents groupes marchandises de la Compagnie, et ce, à l'échelle de son réseau ferroviaire;
- les services offerts par la Compagnie découlent principalement du transport ferroviaire de marchandises dans le but d'optimiser l'exploitation du réseau ferroviaire global; et
- la Compagnie et ses filiales, et non ses régions, sont assujetties à des régimes réglementaires uniques, tant au Canada qu'aux États-Unis.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2015, 2014, et 2013, aucun client important n'a compté pour plus de 10 % du total des produits d'exploitation et le client le plus important des services de transport ferroviaire de marchandises représentait environ 3 %, 2 % et 2 % respectivement, du total des produits marchandises ferroviaires.

Les tableaux qui suivent présentent de l'information par zones géographiques :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Produits d'exploitation</b>				
Canada		<b>8 283 \$</b>	8 108 \$	7 149 \$
États-Unis		<b>4 328</b>	4 026	3 426
<i>Total – Produits d'exploitation</i>		<b>12 611 \$</b>	12 134 \$	10 575 \$
<b>Bénéfice net</b>				
Canada		<b>2 469 \$</b>	2 249 \$	1 762 \$
États-Unis		<b>1 069</b>	918	850
<i>Total – Bénéfice net</i>		<b>3 538 \$</b>	3 167 \$	2 612 \$
<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	
<b>Immobilisations</b>				
Canada		<b>16 737 \$</b>	15 798 \$	
États-Unis		<b>15 887</b>	12 716	
<i>Total – Immobilisations</i>		<b>32 624 \$</b>	28 514 \$	

## 19 – Événement subséquent

### Prospectus préalable et déclaration d'enregistrement

Le 5 janvier 2016, la Compagnie a déposé un nouveau prospectus préalable auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ainsi qu'une déclaration d'enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis conformément à laquelle le CN peut émettre des titres d'emprunt d'un capital maximal de 6,0 G\$ sur les marchés canadien et américain au cours des 25 prochains mois. Ce prospectus préalable et cette déclaration d'enregistrement remplacent le prospectus préalable et la déclaration d'enregistrement que le CN avait déposés le 3 décembre 2013. L'accès aux marchés financiers en vertu du prospectus préalable et de la déclaration d'enregistrement dépend des conditions du marché.